



#LIBERTÉ DE LA PRESSE

Mauvais temps pour la presse en RDC

RAPPORT 2021

Des chiffres, des images et des témoignages qui accusent...



Éditeur

Journaliste en danger (JED)

Directeur de Rédaction

Tshivis Tshivuadi

Rédaction

Tshivis Tshivuadi

Scott Mayemba

Venesia Kanyinda

Willy Kunkadi

Correspondants en provinces

Tuver Wundi (Goma, Nord-Kivu)

Delphin Mbusa (Beni, Nord-Kivu)

Philippe Makomera (Butembo, Nord-Kivu)

Sylvie Manda et Jeef Kazadi (Lubumbashi, Haut-Katanga)

Olivier Kayumba (Kolwezi, Lualaba)

Colette Salima, Honneur David Safari et Aboubakar Kigabi (Bukavu, Sud-Kivu)

Aubert Mwibakeca et Patient Debaba (Uvira, Sud-Kivu)

Badylon Kawanda, Esperance Nzila et David Mayele (Kikwit, Kwilu)

Nana Mbungu et Abigaël Mambu (Boma, Kongo Central)

Sosthène Kambidi et Elysée Lusamba (Kananga, Kasai Central)

Tilly Mayemba et Eugénie Nsasi (Matadi, Kongo Central)

Nicole Etete (Kisangani, Tshopo)

Patrick Ali (Buta, Bas Uele)

Freddy Upar et Alex Shabdina (Bunia, Ituri)

Steve Mwanyo (Mbandaka, Equateur)

Correspondants en provinces

Christophe Yoka (Bikoro, Equateur)

Jacques Furahisha (Kalemie, Tanganyika)

François Lendo (Lodja, Sankuru)

Madeleine Ngoie (Kabinda, Lomami)

Audry Kubi (Tshikapa, Kasai)

Ruth Aridja (Kindu, Maniema)

Modeste Shabani (Kasongo, Maniema)

Théophile Tshibuabua et Léon Kanku (Mbuji-Mayi, Kasai Oriental)

JED remercie toutes les personnes, journalistes et celles œuvrant dans d'autres professions, qui ont contribué à dénoncer des cas d'atteintes à la liberté de la presse à Kinshasa et dans les provinces.

Graphisme & mise en pages

Gédéon Mukendi

Administration & finances

Ingo Vediena

Lady Kamanga

Communication

Christiane Mujinga

Nick Okana

Les faits relatés et les opinions exprimées dans le présent rapport sont de la seule et exclusive responsabilité de JED. Ils ne peuvent en aucun cas engager nos partenaires.

Ce rapport est diffusé en langue française.

Il a été rendu public le 2 novembre 2021 à Kinshasa, capitale de la RD Congo.

JED autorise la libre reproduction d'extraits de ce rapport, à condition que crédits lui soient rendus.

INTRODUCTION

À la recherche d'un nouveau souffle pour la presse

Tshivis TSHIVUADI, Secrétaire général de JED



Ministre de la Communication et Médias, cette journée dédiée à la liberté de la presse à l'hôtel Béatrice, dans la commune de la Gombe.

Retransmise en direct sur les antennes de la Radiotélévision nationale congolaise (RTNC), cette activité commémorative de la journée mondiale de la liberté de la presse a connu la participation des plusieurs membres du nouveau Gouvernement dirigé par Jean Michel SAMA LUKONDE.

Dans la salle, on a noté la présence de :

- Le Ministre de la Communication et Médias et porte-parole du Gouvernement, Patrick MUYAYA,
- le Ministre des Droits Humains, Albert Fabrice PUELA,
- le Vice-Ministre de la Justice et garde des sceaux, AMATO BAHIBAZIRE MIRINDI.

L'information comme bien public », tel est le thème retenu par l'UNESCO pour la célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse, le 3 mai 2021. À l'occasion, Journaliste en Danger (JED) a fait appel à toutes les Organisations professionnelles des médias congolais, ainsi qu'à l'instance de régulation des médias, le CSAC, réunies au sein de la plate-forme dénommée « Dynamique 27 mai » pour commémorer, en présence du nouveau

Plusieurs autres invités de marque ont également répondu à l'invitation leur adressée par JED. Il s'agit notamment des

députés, des sénateurs, des Ambassadeurs accrédités en RDC, des officiers de la police et de l'armée, des représentants des organisations de la société civile locale et internationale, des professionnels des médias, etc.

Cette célébration a eu lieu trois jours après l'entrée en fonction du nouveau Ministre de la Communication et Médias, M. Patrick Muyaya. En fait, c'était la première rencontre officielle entre les journalistes et le nouveau patron du secteur des médias.

S'adressant aux professionnels des médias et autres invités de marque pour la première fois dans sa casquette de Ministre de la Communication et Médias, Patrick Muyaya, a, d'entrée de jeu, indiqué qu'il est « Le ministre de la parole et de l'écoute ». A l'en croire, la démocratie doit évoluer avec la liberté d'expression, la loi et la tolérance. Selon la compréhension du nouveau ministre, « l'information comme bien public », ne doit pas être un simple thème, mais plutôt une interpellation pour les journalistes et les mandataires publics. Il a exhorté les journalistes à plus de professionnalisme pour éviter tout dérapage.

Exprimant son souhait d'œuvrer pour l'amélioration des conditions de travail des journalistes congolais, le Ministre de



la démocratie doit évoluer avec la liberté d'expression, la loi et la tolérance...

la Communication et Médias a déclaré qu'il compte poursuivre et parachever les réformes légales qu'il a trouvées sur sa table. Il a notamment cité la loi de 1996 fixant les modalités de l'exercice de la liberté de la presse en RDC qui doit être adaptée aux exigences de l'heure et la loi sur l'accès à l'information.

Peu avant l'allocution du Ministre, le Secrétaire général de JED, Tshivis Tshivuadi, avait pris la parole pour donner un aperçu général de la situation de la liberté de la presse, sous le nouveau régime du Président Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo.

Dans son mot, il a souligné que le 03 mai est une journée très spéciale, qui nous donne l'occasion de rendre hommages à ces hommes et ces femmes qui risquent souvent leurs vies, qui sont parfois emprisonnés ou qui subissent toutes sortes d'exactions pour apporter aux autres les informations dont ils ont besoin pour leur vie. Dès lors, ces hommes et ces femmes

qu'on appelle « journalistes » doivent être reconnus pour leur travail et protégés, pour le rôle qu'ils jouent dans la société.

La Déclaration de Windoeck qui est à l'origine de la Journée, met l'accent sur l'importance d'une presse libre, indépendante et pluraliste, pour la préservation de la démocratie dans un Etat, et pour le développement économique et social des Nations.

« bien que le discours officiel à l'égard des médias tend vers plus d'ouverture, le niveau d'exactions que subissent les journalistes dans l'exercice de leur métier demeure extrêmement élevé, comme le démontre les données statistiques de nos services de monitoring... »



Cette Déclaration de Windoeck totalise aujourd'hui 30 années d'existence. Mais elle demeure d'une brûlante actualité au regard de la tendance continue de la dégradation de la situation de la liberté de la presse dans le monde, y compris dans les pays dits de vieille démocratie.

Et la République démocratique du Congo, notre pays, n'échappe pas à cette dégradation de la situation de la liberté de la presse. Il suffit de se référer au dernier classement mondial de Reporters sans Frontières (RSF) pour s'en convaincre. La RDC y occupe la 149^{ème} position sur 180 pays du monde, considérés comme les plus dangereux et à risques pour les journalistes.

Certes que, depuis l'arrivée au pouvoir du président Tshisekedi, la RDC a gagné 5 places dans ce classement en passant de la 154^{ème} à la 149^{ème} place.

Et bien que le discours officiel à l'égard des médias tend vers plus d'ouverture, le niveau d'exactions que subissent les journalistes dans l'exercice de leur métier demeure extrêmement élevé, comme le démontre les données statistiques de nos services de monitoring.

Pendant les années de l'ancien régime, sous le règne de Joseph Kabila, la banalisation de la violence à l'égard des professionnels

des médias s'est développée en totale impunité, et les commanditaires des assassinats des plus de 10 journalistes n'ont jamais été traduits en justice.

La liberté d'information était également malmenée en ligne, où internet était régulièrement coupé et où les réseaux sociaux étaient bloqués, comme ce fut le cas lors des élections présidentielles de 2018.

Bien qu'elles aient connu un léger recul à l'arrivée du nouveau président Félix Tshisekedi, en janvier 2019, les atteintes à la liberté de la presse, se maintiennent à un niveau toujours élevé. Arrestations, agressions, menaces, exécutions, médias suspendus, pillés ou saccagés... sont le lot quotidien de la presse congolaise.

Au cours de cette année 2021, JED a dénombré, au moins 116 cas d'atteintes au travail des journalistes et des médias. Ces 116 nouveaux cas sont venus donc s'ajouter aux 121 cas enregistrés dans notre Rapport 2020, et aux 85 cas de 2019. Soit un total de 322 cas d'attaques diverses contre les médias depuis l'arrivée de Tshisekedi au pouvoir.

Depuis le début de cette année, plusieurs journalistes ont été arrêtés ou détenus pendant des plus ou moins longues



La Déclaration de Windoeck qui est à l'origine de la Journée, met l'accent sur l'importance d'une presse libre, indépendante et pluraliste, pour la préservation de la démocratie dans un Etat, et pour le développement économique et social des Nations...

périodes sur ordres des autorités politico-administratives ou des services de sécurité, comme la police ou l'ANR (Agence nationale des renseignements) qui semble reprendre « du service », après un moment d'éclipse. Sur l'ensemble du pays, des nombreux reporters ont été arrêtés, agressés, menacés, voire contraints d'abandonner leurs familles pour se cacher, et échapper à la mort, à cause des menaces, notamment, des groupes armés qui sévissent dans l'Est du pays.

Dans ces provinces de l'Est, un journaliste enlevé par des miliciens, en décembre 2020, est d'ailleurs toujours porté disparu depuis plus d'une année. Ses ravisseurs avaient indiqué à la famille, quelques jours après son enlèvement, qu'ils l'avaient exécuté. Mais son corps n'a jamais été retrouvé.

À Kinshasa, plusieurs journalistes très suivis, notamment sur les réseaux sociaux ont également été victimes des menaces de la part des militants politiques ou ont fait l'objet des campagnes de dénigrement visant à les discréditer ; d'autres ont été poursuivis et traduits en justice par des opérateurs politiques ou économiques. Un journaliste a passé plus de 24 heures dans un cachot de la police militaire, où il était accusé de « tentative de soulèvement de l'armée », pour avoir fait état dans les réseaux sociaux des détournements des primes des militaires par leurs chefs.



Sur l'ensemble du pays, des nombreux reporters ont été arrêtés, agressés, menacés, voire contraints d'abandonner leurs familles pour se cacher, et échapper à la mort, à cause des menaces, notamment, des groupes armés qui sévissent dans l'Est du pays...

La culture de l'impunité et de la prédation des médias qui s'est installée depuis des années dans notre pays, ne changera pas du jour au lendemain. Il faudra plus que des mots et des discours de bonnes intentions pour y mettre fin. Les faibles progrès de la RDC au classement de la liberté de la presse resteront limités tant que le discours

politique de changement, et les promesses entendues pour une nouvelle ère de la presse, ne seront pas traduits par des actes forts et concrets.

Pour notre part, Journaliste en danger (JED), ensemble avec toutes les autres Organisations professionnelles des médias, avec l'appui de nos partenaires, nous travaillons activement pour changer en profondeur l'environnement de travail des journalistes congolais à travers des propositions très concrètes pour améliorer la sécurité des journalistes, lutter contre l'impunité, et favoriser un journalisme de qualité.

C'est dans cette optique qu'il faut inscrire la proposition d'un moratoire sur les arrestations et emprisonnements des journalistes ; le travail des Experts sur la révision de la loi de 1996, et la mise en place d'un mécanisme dédié à la sécurité et à la protection des journalistes congolais, et enfin, et pas de moindre, le Conclave organisé par JED, au mois d'avril 2021, à Zongo sur le site qui porte son nom, dans la province du Kongo Central.

En effet, toutes les Organisations professionnelles des médias de la RDC, auxquelles se sont joints, le CSAC , l'instance de régulation, ainsi que des Experts du secteurs des médias congolais,

réunis à Zongo dans un « Atelier de Haut niveau préparatoire des Etats Généraux de la Presse », ne se sont pas simplement contentés de faire le constat de la crise profonde et multiforme qui mine le secteur des médias, ni de déplorer certaines prestations des journalistes qui ternissent gravement l'image de notre profession....

La Dynamique qui est née du Conclave de Zongo se veut désormais être, une force des propositions et de recommandations pour qu'un journalisme éthique, professionnel, libre et indépendant puisse prospérer en RDC.

Le thème choisi par l'UNESCO pour célébrer la Journée de la liberté de la presse, cette année, à savoir « L'Information comme bien public », interpelle, et suggère qu'il est urgent de promouvoir un journalisme de qualité, et de sauver ce métier qui va à la dérive dans notre pays.

À l'heure de la pandémie du Coronavirus, et de la désinformation galopante, où les citoyens ont du mal à discerner le vrai du faux, les faits de la propagande, la réalité des théories du complot...., les professionnels de l'information congolais doivent assumer leur part de responsabilité comme Acteurs sociaux et acteurs de développement de leur pays.



Les faibles progrès de la RDC au classement de la liberté de la presse resteront limités tant que le discours politique de changement, et les promesses entendues pour une nouvelle ère de la presse, ne seront pas traduits par des actes forts et concrets...

À côté de cette responsabilité sociale et citoyenne du professionnel des médias, se trouve un métier qui a des règles et des exigences ; qui obéit à une éthique et à une déontologie journalistique.

Pour JED qui est à la recherche d'un nouveau souffle pour la presse congolaise, il est temps maintenant et plus que temps, de remettre le professionnalisme au cœur du métier d'informer pour que disparaisse du paysage médiatique congolais, le journalisme mendiant, le journalisme militant et fanatique, ces « Youtubeurs » à la recherche permanente, non pas de l'information, mais du buzz.

“ Les Etats généraux de la presse annoncés sur le thème « Les médias congolais ; quelles perspectives à l'ère du numérique et des enjeux et défis de développement durable », constituent un RDV avec l'histoire, pour renforcer le pouvoir des médias, redonner à la presse ses lettres de noblesse...

Les Etats généraux de la presse annoncés sur le thème « Les médias congolais ; quelles perspectives à l'ère du numérique et des enjeux et défis de développement durable », constituent un RDV avec l'histoire, pour renforcer le pouvoir des médias, redonner à la presse ses lettres de noblesse. Pour les journalistes congolais, c'est aussi l'occasion de faire le ménage dans

leur profession, pour mettre hors d'état de nuire ceux que l'on nomme les « moutons noirs », désormais en costumes-cravates sur les écrans de télévision, et dans les réseaux sociaux, qui pullulent et polluent notre noble métier.

À droite. Remise du Rapport de l'atelier préparatoire des Etats Généraux de la Presse.



La liberté au fil des mois...

SAISON 1 - DE LA DEUXIÈME VAGUE DU CORONAVIRUS...

À l'instar d'autres pays du monde, la République Démocratique du Congo, en ce début de l'année 2021, est aussi touchée par la deuxième vague du Coronavirus qui a encore mis en « berne » nombre d'activités socio-économiques du pays y compris dans le secteur de la presse congolaise.

Dans le pays, la situation de cette pandémie n'est plus ce qu'elle était il y a maintenant une année, depuis la découverte du premier cas testé positif à Kinshasa, le 10 mars 2020.

Selon le dernier Rapport du Comité de riposte de cette pandémie, on observe une tendance à la baisse dans les contaminations avec une moyenne de 59 cas par jour. Cela représente 24% du pic des infections. Le nombre le plus élevé de cas de contamination quotidien avait été reporté le 13 janvier.

Selon des sources non officielles, face à la diminution constatée des taux de prévalence de cette pandémie, les autorités du pays envisageraient la levée du couvre-feu, instauré depuis le 18 décembre dernier dans tout le pays, entre 21 heures à 5 heures du matin, pour empêcher la propagation de cette maladie mortelle.

Dans ce contexte sanitaire dégradé par la pandémie du Coronavirus, JED a constaté également des perturbations dans le fonctionnement de certains organes de presse où nombre de rédactions, notamment à Kinshasa, ont adopté le système de « télé-travail ». Grace aux Nouvelles technologies de l'information (NTIC), les journalistes pouvaient ainsi recourir à l'internet pour continuer à faire leur travail d'information à travers des journaux en ligne.

Selon les témoignages de plusieurs professionnels du secteur des médias, la non-tenu des conférences de rédaction imposée par ce nouveau mode de travail à distance, a eu pour conséquence, que les

grands sujets d'actualité ne sont pas traités en profondeur par les journalistes et que les colonnes des journaux sont remplies des informations tirées dans les réseaux sociaux, où pullulent également des « Fake-News ».

Parallèlement à cette crise sanitaire, les journalistes et médias congolais travaillent dans un contexte politique tendu par la rupture de la coalition au pouvoir entre le Front Commun pour le Congo (FCC) avec comme autorité morale M. Joseph Kabila, Président Honoraire et le « Cap pour le Changement » (CACH) de M. Félix Antoine Tshisekedi.

Recevant le 4 novembre 2020, une délégation des représentants des

Organisations professionnelles des médias, dont JED, lors de ses consultations pour la formation d'une nouvelle majorité, le Président Tshisekedi s'est prononcé en faveur de la tenue des États Généraux de la presse, pour baliser le chemin des réformes attendues dans le secteur des médias.

À l'issue de ces consultations politiques, une nouvelle majorité parlementaire entièrement acquise au Président de la République a vu le jour. Et un nouveau Premier Ministre nommé pour former le premier gouvernement dit de l'Union Sacrée.

Pour JED, cette nouvelle majorité devrait engager des réformes nécessaires et urgentes dans le secteur des médias pour mettre fin aux obstacles et autres pesanteurs qui empêchent la presse congolaise d'être à la hauteur

Ci-dessous. Les responsables des organisations des professionnels des médias congolais reçus par le 1er ministre Jean-Michel Sama Lukonde peu avant l'investiture de son gouvernement.



de ses responsabilités, pour faciliter la transparence et la bonne gouvernance dans le pays. Outre la révisitation de cette loi obsolète sur l'exercice de la liberté de la presse en RDC, la nouvelle majorité parlementaire doit également oeuvrer en faveur de la mise en place d'un mécanisme national dédié à la protection et à la sécurité des journalistes.

Dans ce cadre, une délégation des représentants des Organisations professionnelles des médias congolais à laquelle JED a fait partie, a rencontré, le lundi 1er mars 2021, le nouveau Premier ministre, M. Jean Michel Sama Lukonde, à qui ils ont remis un mémorandum demandant des réformes urgentes législatives et institutionnelles dans le secteur des médias. Oreilles attentives, le nouveau Premier ministre s'est dit favorable aux réformes du secteur de la presse. Séance tenante, les délégués des médias ont exprimé le vœu d'avoir à la tête du ministère de la Communication et Médias du prochain gouvernement, un expert, mieux un ministre qui connaît bien le secteur de la presse congolaise et capable de porter des réformes importantes dans le secteur de la presse.

En attendant ces réformes, la situation de la liberté de la presse demeure précaire. Ainsi, au premier trimestre 2021, au moins

une trentaine de cas d'attaques diverses contre la presse ont été enregistrés et documentés, sur l'ensemble du pays.

À titre indicatif, on note les faits marquants suivants :

A. NOS ALERTES

- 1. Un journaliste d'investigation à la Radio communautaire Congo Réveil,** émettant à Tshikapa, dans la province du Kasai répondant au nom de Farly Kalombo, qui a séjourné pendant plus d'un mois à Kinshasa dans des conditions les plus précaires, après avoir été interpellé par des agents des services de renseignement (ANR), dépouillé de tout son matériel de travail, puis acheminé de force à Kinshasa où il n'avait aucune famille d'accueil. Il s'était rendu dans le territoire d'Ilebo où il a réalisé plusieurs reportages sur les tracasseries que subissaient les opérateurs économiques, les arrestations arbitraires et les violations des droits de l'homme commises par des agents de l'ANR.

2. Six journalistes dont deux femmes (Henri Engonda, John Isanga, Arsène Mokema, Chimène Mangondo, Merveille Ngoya et Prospère Boyange) de la Radio communautaire Bumba condamnés par défaut, le 6 février 2021, à trois ans de prison par le tribunal de paix de Bumba pour avoir dénoncé la mauvaise gestion et le harcèlement sexuel auquel serait impliqué M. Ruffin Makombo, Président du conseil de gestion de leur média. Ces journalistes ont bénéficié d'une assistance juridique d'un avocat consultant de JED recruté à Bumba dans la Province de Mongala. Les journalistes ont été libérés après 17 jours de détention, le droit de la défense a été assuré lors de la réouverture de l'audience du 2 et 9 mars, les journalistes ont comparu, sans trop de crainte, car ils étaient assistés de leur avocat.

3. La Radio Télé Kintuadi, émettant à Matadi, chef-lieu de la province du Kongo-Central a été l'objet d'un cambriolage dans la soirée du 4 janvier 2021 vers 21 heures, par des personnes non autrement identifiées. Dans leur forfait, ces malfrats emporteront les matériels de travail dont deux kits complets d'ordinateurs et un lecteur DVD. À la suite de cette attaque, la Radio Télé Kintuadi a été réduite au silence

pendant quelques semaines. Elle n'a pu reprendre ses émissions qu'après l'achat des nouveaux matériels de diffusion grâce à l'appui accordé par JED.

B. LES AFFAIRES JUDICIAIRES

Dans le cadre des conventions de partenariat signées par JED avec quelques cabinets d'avocats dans certaines provinces, une assistance judiciaire a été apportée à huit professionnels des médias poursuivis devant les cours et tribunaux, respectivement dans les provinces de l'Equateur, de Kinshasa et de la Mongala. Il s'agit notamment :

1. Affaire Pascal Mulegwa (journaliste RFI) contre le Sénateur José Makila :

Appelée devant le Tribunal de Kinshasa/ Ngaliema en date du 22 décembre 2020, la partie Mulegwa soulèvera une exception évoquant le fait que l'instruction au Parquet n'avait pas été vidée parce que l'une des parties citées dans la plainte n'a pas été auditionnée au cours de cette phase d'enquête. À l'audience du 29 décembre 2020, le tribunal avait jugé de poursuivre l'examen de faits malgré cette exception.

À ce sujet la partie Mulegwa décida de faire appel devant le Tribunal de Grande

Instance. Examinant cet appel en date du 2 février, le Tribunal de Grande Instance va rendre son jugement le 12 février 2021 en déclarant irrecevable l'appel du journaliste Pascal Mulegwa. La partie Mulengwa pourra exercer son pourvoi en cassation ou revenir devant le premier juge pour poursuivre l'instance.

2. Affaire Henri Engonda et Consorts c/ Ministère Public & Partie Civile Ruffin Makambo :

Condamnés par défaut à trois ans de prison, les journalistes Henri Engonda, John Isanga, Arsène Mokema, Chimène Mangondo, Merveille Ngoya et Prospère Boyange ont introduit au tribunal une citation d'opposition avec l'appui de JED par le biais de son avocat-consultant à Bumba Me Norbert Adambu.

La première audience a eu lieu le 2 mars 2021 au cours de laquelle l'avocat conseil de JED à Bumba a plaidé pour l'innocence de ses clients. Le 3 mars 2021, les journalistes étaient passés en chambre du conseil où leur avocat a introduit une requête de la mise en liberté provisoire de ses clients. Les six journalistes ont bénéficié d'une liberté provisoire le vendredi 5 mars 2021 après paiement d'une caution de 60.000 FC, soit 30 dollars américains, à chacun. Bénéficiant de cette liberté provisoire, les six journalistes ont comparu librement le 9

mars 2021 au tribunal de paix de Mbumba. L'avocat des journalistes a démontré auprès du Tribunal que le droit à la pétition est un droit constitutionnel, les pétitionnaires ne peuvent nullement faire l'objet des poursuites de ce fait. Face à la solidité des moyens développés par la défense, la partie Ruffin Makambo va désister de son action sur le banc. Hélas ! le Ministère public maître de l'action publique va poursuivre l'instruction devant le Tribunal. Après la plaidoirie des parties, le Tribunal prendra l'affaire en délibérée pour son jugement à intervenir le 16 mars 2021.

SAISON 2 - DE LA RUPTURE FCC-CACH...

La célébration, le 3 mai 2021, de la Journée mondiale de la liberté de la presse en RD Congo, coïncidant avec l'investiture du nouveau Gouvernement dit de « l'Union Sacrée de la Nation », après la rupture de la coalition politique entre l'actuel Président de la République, Félix Antoine Tshisekedi, et son prédécesseur Joseph Kabila, a été une occasion pour JED de rappeler au nouveau premier ministre sa promesse, et ses engagements en faveur de la presse.

En effet, dans son discours-programme prononcé, le 26 avril 2021, devant l'Assemblée nationale, le nouveau premier ministre, Jean Michel Sama Lukonde, a déclaré : **« Il est plus que temps de redorer l'image de marque de notre pays au travers d'une communication stratégique structurée, présentant la RDC comme un pays où la démocratie se consolide, où les droits et libertés sont respectés, où la presse fonctionne en toute liberté, dans la responsabilité, et donc un pays où tous les espoirs sont permis »**.

Saisissant la balle au bond et Compte tenu du niveau de violence à l'encontre des journalistes, JED avait estimé que l'instauration d'un moratoire sur les arrestations de journalistes en attendant les réformes de la loi sur la presse était plus que jamais nécessaire et urgente et la lutte contre l'impunité doit être une priorité. Sans lesquelles, la situation des journalistes resterait préoccupante.

A. NOS ALERTES

Tout au long de ce deuxième trimestre 2021 (avril, mai et juin), les médias et les journalistes ont été des cibles de violences perpétrées par des éléments des services de l'ordre et des renseignements ; et par des autorités politico-administratives.

Au total :

- 18 enquêtes de vérification des cas d'allégations d'atteintes à la liberté de la presse ont été menées par JED. De ce nombre des cas répertoriés par notre Organisation, figure 15 journalistes-hommes et 3 journalistes-femmes.
- 12 journalistes œuvrant à la radio ; 3 journalistes travaillant dans les médias en ligne et 3 autres prestant à la télévision ont été attaqués pour des raisons professionnelles.
- 5 alertes contenant 13 cas des violations de la liberté de la presse ont été publiées par JED au cours de ce deuxième trimestre 2021.

Il sied de préciser que si au premier trimestre 2021, JED n'a enregistré aucun assassinat dans le rang des journalistes, au deuxième trimestre, par contre, un journaliste a payé le prix fort de sa vie à Kitshanga, une localité de la province du Nord-Kivu. Depuis son assassinat, le 9 mai 2021 à ce jour, aucune enquête n'a été ouverte par des autorités locales, provinciales et nationales pour élucider ce meurtre. Il s'agit de Barthelemy Kubanabandu Changamuka, journaliste-animateur de l'émission intitulée : « Sécurité alimentaire » diffusée sur les ondes de la Radio Communautaire de Kitshanga (CORAKI FM), qui a été attaqué dans l'enclos de son domicile par deux

hommes armés en tenue civile qui lui ont tiré à bout portant, huit balles. Après avoir commis leur forfait, ces assaillants ont seulement pris le téléphone portable du journaliste avant de prendre fuite.

En dépit des garanties constitutionnelles consacrant la liberté de la presse en RDC et les promesses du Président de la République, Félix Tshisekedi, ainsi que celles de son gouvernement, le constat qui se dégage est que les deux trimestres 2021 – première et deuxième – ont tendance à se ressembler négativement.

Au cours de ces deux premiers trimestres de 2021, JED a recensé 49 divers cas d'attaques contre les journalistes ou leurs médias, soit 31 cas pour le premier trimestre et 18 divers cas pour le second trimestre. En comparant les deux trimestres, on constate que la situation générale de la liberté de la presse ne s'est pas encore améliorée dans le pays.

Dans le dernier classement mondial de la liberté de la presse publié par RSF le 20 avril 2021, la RDC occupe la 149^{ième} place sur 180 pays, soit une place de plus par rapport à l'année 2020 où elle a occupé la 150^{ième} position. Au simple regard de cette légère évolution de la position occupée, l'analyse actuelle de l'environnement du travail des journalistes indique l'alarmante dégradation de l'état de la liberté de la

presse dans le pays. Les journalistes sont de plus en plus soumis à des pressions politiques, économiques et judiciaires.

B. LES AFFAIRES JUDICIAIRES

1. Arrêté et placé en détention le 22 février 2021, Christophe Yoka Nkumu, journaliste à la Radio Liberté Bikoro, a recouvré sa liberté provisoire, le vendredi 26 février 2021, après avoir été détenu pendant quatre jours au cachot du paquet de grande instance de Mbandaka pour « imputations dommageables » à la suite d'une plainte initiée par M. Jimmy Nkumu, député provincial de l'Equateur.

Le parquet a demandé au journaliste de ne pas quitter la ville de Mbandaka et de ne pas se rendre aux ports, gares et aéroport de Mbandaka jusqu'à ce que son dossier soit fixé au tribunal de Mbandaka.

2. Le tribunal de paix de Bumba a rendu son verdict, le mardi 16 mars 2021, condamnant à une année de prison dont six mois avec sursis pour « dénonciation calomnieuse et imputations dommageables » Henri Engonda, John Isanga, Arsène Mokema, Chimène Mangondo, Merveille Ngoya et Prospère Boyange, tous journalistes

à la Radio communautaire Bumba Lokole, station émettant à Bumba, dans la province de la Mongala.

Les six journalistes avaient été condamnés par défaut, le 16 février 2021, à trois ans de prison ferme et au paiement d'une amende de 500.000 Francs congolais (250 dollars américains) et 1 million de Francs congolais (500 dollars américains) des dommages et intérêts à M. Ruffin Makombo, Président du conseil de gestion de leur média, accusé de mauvaise gestion et de harcèlement sexuel.

Un acte d'opposition contre ce jugement était introduit au tribunal, avec l'appui de JED, par le biais de son avocat-consultant à Bumba Me Norbert Adambu. Et, le 5 mars 2021, les journalistes ont obtenu une liberté provisoire après paiement d'une caution de 60.000 FC, soit 30 dollars américains, à chacun. Etant en liberté provisoire, les journalistes continuaient à comparaitre devant le tribunal.

3. Le Tribunal de Grande Instance de Kinshasa / Gombe a rendu son jugement, le 12 février 2021, en déclarant irrecevable l'appel du journaliste Pascal Mulegwa. En lieu

et place de revenir devant le premier juge, c'est-à-dire le Tribunal de paix de Kinshasa/Ngaliema pour poursuivre l'instance, le journaliste a été orienté, le lundi 5 avril 2021, par son avocat devant la Cour de cassation pour réexaminer sa requête en constatation de la décision rendue par le TGI de Kinshasa/Gombe. Depuis, la Cour de cassation n'a toujours fixé la date du début de l'audience.

Pour rappel, appelée devant le Tribunal de Kinshasa/Ngaliema en date du 22 décembre 2020, la partie Mulegwa soulèvera une exception évoquant le fait que l'instruction au Parquet n'avait pas été vidée parce que l'une des parties citées dans la plainte n'a pas été auditionnée au cours de cette phase d'enquête. À l'audience du 29 décembre 2020, le tribunal avait jugé de poursuivre l'examen de faits malgré cette exception, à ce sujet la partie Mulegwa décida de faire appel devant le Tribunal de Grande Instance.

4. Détenu pendant quatre jours au cachot du paquet de grande instance de Mbandaka pour « imputations dommageables » à la suite d'une plainte initiée par M. Djimy Nkumu, député provincial de l'Equateur, le journaliste Christophe Yoka Nkumu

de la Radio Liberté Bikoro, station émettant à Bikoro, territoire situé à 128 Km de Mbandaka, a obtenu la liberté provisoire le 26 février 2021. Mais il lui a été demandé par le parquet de ne pas quitter la ville de Mbandaka et de ne pas se rendre aux ports, gares et aéroport de Mbandaka en attendant que son dossier soit fixé au tribunal.

Convoqué le mardi 23 mars 2021 au tribunal de grande instance de Mbandaka pour l'ouverture de son audience, le journaliste a été informé du report de l'audience au mardi 30 mars 2021 pour cause du rapatriement de la dépouille mortelle du député national Henry Thomas Lokondo à Mbandaka. Le 30 mars, l'audience ne s'était pas tenue suite à l'absence d'un des membres du tribunal. Au cours de l'audience du 6 avril, le journaliste a été informé que le tribunal n'a pas encore réuni tous les éléments de preuve mis à sa charge. Depuis, l'affaire est classée sans suite. Christophe Yoka Nkumu a regagné Bikoro le 15 avril 2021. Pour rappel, le journaliste a été arrêté le lundi 22 février 2021, pour avoir, au cours d'une émission, évoqué le dossier d'achat par le député Djimy Nkumu de la Jeep affectée à la zone de Santé de Bikoro dans le cadre de la riposte contre la maladie Ebola.

5. Détenu pendant 24 heures dans les installations de l'auditorat militaire de Mbandaka, Frederick Manyon llanga, journaliste à E Radio, station émettant à Mbandaka, a été libéré sans conditions. Frederick Manyon llanga a été arrêté par un groupe d'agents de l'Agence Nationale de Renseignements (ANR), le vendredi 21 mai 2021, et directement conduit au cachot de l'auditorat où il a été placé en détention pour avoir indexé, dans ses différentes émissions, l'armée dans l'insécurité qui sévissait dans la ville de Mbandaka.

SAISON 3 - DE L'ÉTAT DE SIÈGE...

Pour faire face au cycle des violences armées et intercommunautaires, le Président de la République a décrété, le 6 mai 2021, l'état de siège dans le Nord-Kivu et dans l'Ituri, deux provinces en proie à d'interminables violences. Pendant cette période où l'administration a été confiée aux militaires et aux policiers, plusieurs violations des droits de l'homme y compris dans les rangs des professionnels des médias ont été commises aussi bien par des militaires de l'armée loyale, que par des miliciens armés.

L'état de siège décrété par le Président de la République dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri est venu, malheureusement, empirer les conditions de travail des journalistes dans la partie Est du pays.

Pendant cette période exceptionnelle, la presse devrait normalement jouer son rôle essentiel d'information et de surveillance des actions des représentants du pouvoir public et des forces de sécurité pour contribuer au renforcement de la paix, mise à mal par les groupes et miliciens armés opérationnels dans l'est de la RDC.

Le constat est que les journalistes et les médias qui dénoncent les violations des droits de l'homme commises par des éléments de l'armée régulière et des miliciens notamment dans les provinces concernées par l'état de siège, sont souvent menacées de mort ou assassinés.

Tel est le cas, à titre illustratif, de Joel Mumbere Musavuli, directeur de la Radio Communautaire Babombi, émettant Biakato, chefferie de Babombi, territoire de Mambasa, dans la province de l'Ituri, ainsi que son épouse qui ont été attaqués à l'arme blanche, le 14 août 2021, par un groupe d'hommes armés non autrement identifiés. Le journaliste a succombé de ses blessures tandis que sa femme

était grièvement blessée et admise aux soins. Selon des témoignages recoupés, le journaliste aurait été tué pour avoir dénoncé plusieurs cas des violations des droits de l'homme commis par des éléments de l'armée loyaliste ainsi que par les groupes armés en cette période de l'état de siège, décrété par le Président de la République pour instaurer la paix notamment dans la province de l'Ituri.

Cette attaque a été précédée par une série de menaces, des interpellations et des actes de torture dont le journaliste a été victime quelques jours avant sa mort. Joël Mumbere était parmi les journalistes de la Radio Communautaire Lwemba qui vivaient en clandestinité au lendemain de l'assassinat, le 2 novembre 2021, de leur confrère Papy Mahamba. A l'époque, le journaliste ainsi que ses collègues recevaient une série de menaces de mort pour avoir animé des émissions de sensibilisation sur l'éradication de la maladie à virus Ebola dans la province de l'Ituri.

Exprimant sa consternation après l'assassinat du journaliste, JED a, à travers une correspondance, demandé au Premier ministre congolais Jean-Michel Sama Lukonde de tout mettre en œuvre, de par ses prérogatives, pour que les attaques physiques perpétrées contre

des journalistes dans l'exercice de leur profession ne restent pas impunies. Jusqu'à présent, le Premier ministre n'a pas encore donné une suite favorable à la demande de JED.

Aucune enquête n'a été ouverte pour élucider les circonstances de cet assassinat malgré la demande insistante de JED qui a adressé une lettre à ce sujet au Premier Ministre, Jean Miche Sama Lukonde, pour demander la mise sur pied urgente d'une Commission d'enquête mixte composée des représentants du gouvernement et ceux de la profession.

Compte tenu de la récurrence des menaces à leur rencontre, beaucoup de journalistes et des médias préfèrent s'autocensurer pour éviter « la foudre » des militaires et des miliciens. L'analyse actuelle de l'environnement du travail des journalistes indique une dégradation de la situation sécuritaire des journalistes, plus précisément à l'est de la RDC. Le nombre élevé des cas d'atteintes à la liberté de la presse enregistré au cours de ce troisième trimestre 2021 confirme notre affirmation.

Dans le cadre de son programme de monitoring des atteintes à la liberté de la presse, réalisé notamment grâce à ses correspondants se trouvant dans les différentes provinces de la République

Démocratique du Congo, Journaliste en danger (JED) a documenté tout au long de ce troisième trimestre de 2021 (Juillet, août et septembre) une série de violations du droit d'informer et d'être informé commises généralement par diverses autorités politico-administratives et par des éléments des services de l'ordre ainsi que des renseignements.

Il s'agit de :

- **1 Journaliste qui a été copieusement agressé, le 23 juin 2021, en plein reportage** sur une manifestation anti Covid-19 dans la commune de Mongafula par des présumés militants de l'UDPS.
- **1 Journaliste de Bikoro, une cité de la province de l'Équateur, qui a reçu une série de menaces de mort et d'arrestation, le 19 juillet 2021,** pour avoir dénoncé l'assassinat d'un étudiant par un garde du corps du gouverneur de la province de l'Équateur. Craignant des représailles, le journaliste vit depuis le 28 juillet 2021 loin de sa famille.
- **1 Journaliste-directeur d'une station de radio émettant à Biakato, dans la province de l'Ituri, a été victime d'une tentative d'assassinat, le samedi 29 mai 2021, à son domicile.** Outre cette attaque, le journaliste continuait à

recevoir au téléphone une série des menaces de mort. Craignant pour sa vie, le journaliste a été obligé de quitter Biakato pour aller se réfugier dans la ville de Beni, dans la province du Nord-Kivu, où il vit actuellement.

➤ **1 Journaliste de Rutshuru, une cité de la province du Nord-Kivu, qui recevait, depuis le 11 août 2021, des menaces de mort proférées notamment à l'aide des tracts par des personnes non autrement identifiées.**

➤ **Dosta Lutula, journaliste-présentateur de l'émission dénommée : « Les valeurs Rdciennes » diffusée sur les ondes de Canal Kin Télévision, chaîne émettant à Kinshasa, a été agressé, le 23 juin 2021, à son arrêt de bus par un groupe de personnes se réclamant militants de l'UDPS, parti du Président Félix Antoine Tshisekedi.** Le journaliste réalisait un reportage sur les perturbations dans le transport en commun à Kinshasa à la suite d'une mesure prise par l'autorité urbaine limitant le nombre des passagers dans les taxis et taxis-bus dans le cadre de la Riposte contre la troisième vague du Covid-19. Copieusement molesté, le journaliste s'en était sorti avec des

blessures corporelles, le poussant d'aller se faire soigner dans un centre hospitalier de la place.

➤ **Christophe Yoka Nkumu, journaliste à la Radio Liberté Bikoro, station émettant à Bikoro, dans la province de l'Équateur, était menacé d'arrestation, le 19 juillet 2021, pour avoir diffusé une information dénonçant l'assassinat d'un étudiant de l'ISDRMbandaka (Institut supérieur de Développement Rural) par un garde du corps du gouverneur de province.**

Yoka Nkumu a reçu un appel l'alertant sur un avis de recherche lancé contre lui par l'ANR. Selon une source proche du gouverneur de province, le parquet était déjà saisi sur son cas et un mandat d'amener était déjà signé. Informé de la situation, le journaliste a pris l'option de fuir seul sans sa famille à Kinshasa où il vit, depuis le 28 juillet 2021, dans des conditions pas confortables.

➤ **Parfait Kasereka Katoto, directeur de la radio communautaire Amkeni Biakato, station émettant à Biakato, dans la province de l'Ituri, a été victime d'une tentative d'assassinat, le 29 mai 2021 vers 22 heures, à son domicile.** Le journaliste revenait de sa rédaction au moment où il a été

attaqué par un homme porteur d'une arme à feu vêtu en tenue similaire à celle des FARDC qui l'a menacé en ces termes : « C'est ta fin aujourd'hui sur cette terre. Je t'ai eu... je tire sur toi parce que vous diffusez des informations à votre radio que nous sommes en train de piller les biens de la population... ». Malgré cette attaque armée, le journaliste continuait à recevoir des menaces de mort au téléphone. C'est ainsi qu'il a décidé d'aller vivre en clandestinité, depuis le 6 juin 2021, à Beni, dans la province du Nord-Kivu.

➤ **Vianney Watsongo, journaliste à la Radiotélévision Evangélique et de Développement Hermon (RTDEH), station émettant à Rutshuru, était depuis plusieurs semaines objets d'une série de menaces de mort téléphoniques et des tracts.**

Une semaine après avoir été menacé au téléphone, le journaliste a trouvé, le 11 août 2021, devant la porte de sa rédaction, un tract lui promettant la mort. Deux jours après, ce même tract a été également déposé devant la porte de son domicile. Écrit en stylo rouge, ces tracts comportaient des dessins d'une machette et d'une serpette avec comme message : « Nous n'avons pas besoin de ton argent reçu quand tu as été primé pour ton travail de dénonciation

des tracasseries des agriculteurs. Nous t'informons que nous allons te tuer... ». Craignant pour sa sécurité et celle de sa famille, Vianney Watsongo était entré dans la clandestinité après avoir alerté l'autorité locale sur sa situation sécuritaire.

Une conférence de presse a été animée, le 3 septembre 2021 à Kinshasa, par JED. Au cours de cette conférence de presse, JED a dénoncé l'indifférence du gouvernement congolais sur la situation sécuritaire des journalistes, dans l'Est du pays, sous l'état de siège. Dans cette conférence de presse, JED avait demandé au gouvernement de la République ainsi qu'aux autorités locales de la province de l'Ituri de sortir de leur silence sur la multiplication de cas d'attaques et de menaces contre des journalistes, alors que trois d'entre-eux ont été tués en plein état de siège décrété dans cette province.

Lors d'une rencontre, mardi 05 septembre à Kinshasa, avec le Ministre de la Communication et des Médias, Patrick Muyaya, le Secrétaire général de JED, Tshivis Tshivuadi, a plaidé pour la mise en place urgente d'un mécanisme national d'alerte rapide et de protection des journalistes afin de prévenir tous risques d'attaques contre les professionnels des médias, surtout dans les provinces de l'est du pays en proie à des violences des miliciens et groupes armés.

La funeste liste des journalistes assassinés en République Démocratique du Congo, plus particulièrement à l'Est du pays ne fait que s'allonger presque chaque année. À l'est de la RDC, la critique des médias privés et des journalistes est peu tolérée. L'insécurité qui règne à l'Est de la RDC reste toujours le point d'achoppement qui envenime les relations, d'une part, entre les acteurs socio-politiques et les médias privés et les groupes armés, d'autre part.

À l'analyse de la situation préoccupante actuelle de la liberté de la presse en RDC et en vue de répondre aux attentes urgentes de la presse congolaise, JED ne cesse de demander au gouvernement la mise en œuvre des actions prioritaires :

- Réformer sans délai, le cadre légal répressif actuel, à savoir, la Loi N°002 du 22 juin 1996, portant modalités

de l'exercice de la liberté de la presse, en consacrant la dépénalisation des délits de presse afin que les journalistes puissent exercer sereinement et librement leur indispensable rôle de quatrième pouvoir ;

- Doter la RDC d'une loi d'accès à l'information qui fera obligation à tous les mandataires publics de publier toutes les informations d'intérêt général, non couvertes par le secret, pour des raisons de sécurité nationale
- Mettre fin aux arrestations des journalistes et aux suspensions arbitraires des médias en confiant à un organe de régulation indépendant l'exclusivité des prérogatives de sanctions et en sensibilisant les forces de sécurité et acteurs du monde judiciaire aux droits et devoirs des journalistes ;
- Mettre en place un mécanisme national de protection des journalistes doté des moyens et des relais dans les différentes institutions afin que les exactions commises contre les professionnels du secteur ne restent pas impunies ;
- Mettre fin à l'impunité des crimes commis contre les journalistes.

Ci-dessous.
Célébration
de la journée
internationale
de la liberté de
la Presse, 03
Mai 2021.



Les chiffres et statistiques de la situation de la liberté de presse en RDC

TABLEAU 1 : SITUATION DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE EN 2021

	Type d'atteintes	2020	2021	Fréquence en 2021 en %
1.	Journalistes tués / assassinés	1	3	3%
2.	Journalistes portés disparus	1	1	1%
3.	Journalistes en prison	0	0	0%
4.	Journalistes incarcérés	9	10	9%
5.	Journalistes interpellés	31	28	25%
6.	Journalistes agressés ou torturés	31	19	17%
7.	Journalistes menacés ou harcelés	15	33	30%
8.	Préssions administratives, Judiciaire, économiques	1	1	1%
9.	Entraves à la libre circulation de l'info	27	15	14%
Total des atteintes annuelles		116	110	

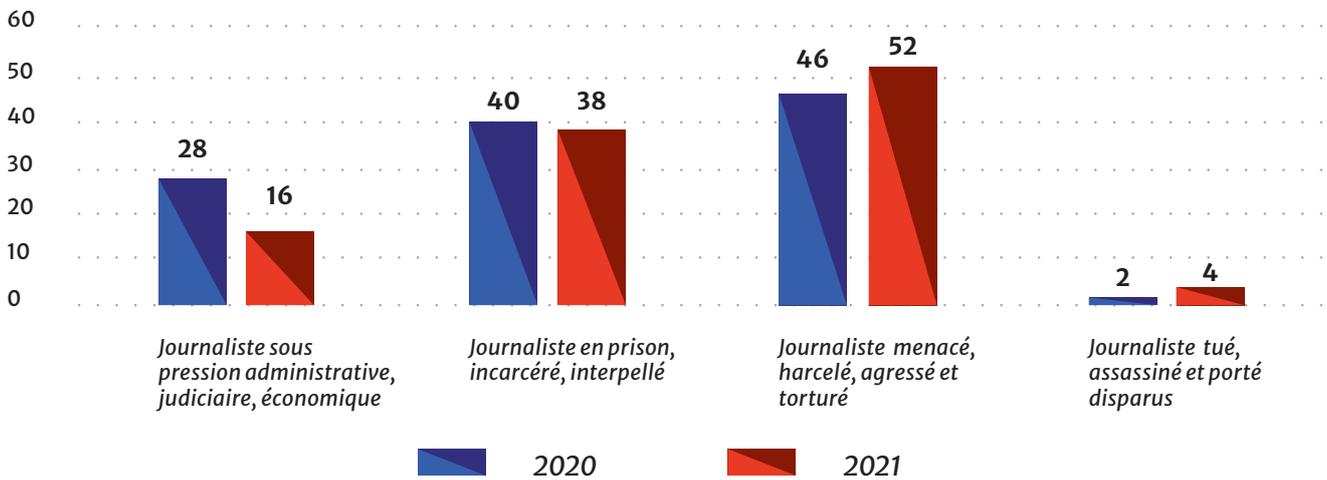
Commentaires

Au cours de l'année 2021 et comparativement à l'année 2020, on note un accroissement des cas de menaces contre les journalistes, soit 33 cas sur le 110 contre 15 en 2020, Ensuite viennent les interpellations pour des périodes de moins de 48h soit 28 cas de journalistes interpellés (25%), de 19 cas de journalistes agressés ou torturés (17%).

Au total, pour cette dernière année 2021, au moins 110 cas d'atteintes diverses à la liberté de la presse ont été documentés par JED. Parmi les autres atteintes, il faut signaler 3 cas des journalistes assassinées, dans des circonstances non encore élucidées, par des hommes armés dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu, placées sous état de siège par le Président de la République, Félix Antoine Tshisekedi, au mois de mai dernier. Un autre journaliste a été enlevé par des hommes armés depuis le mois de décembre 2020 et tout porte à croire qu'il a été exécuté par ses ravisseurs.

GRAPHIQUE 1 : ÉVOLUTION DE CAS D'ATTEINTES À LA LIBERTÉ DE LA PRESSE SURVENUE EN 2020-2021

Évolution de cas selon les années par groupe des atteintes



Commentaires

En groupant les types d'atteintes en 4 catégories, à savoir :

1. Les meurtres et assassinats des journalistes
2. Les privations de liberté (Arrestations et interpellations)
3. Les menaces, agressions et tortures
4. Les pressions diverses (économiques, judiciaires et administratives),

On note ce qui suit :

1. Le nombre des attaques physiques contre les journalistes sont en nette augmentation.
2. Les menaces et agressions sont passés de 46 cas en 2020 à 52 cas en 2021 ; tandis que le nombre d'assassinats a doublé, passant de 2 journalistes tués en 2020 à 4 journalistes tués en 2021. La multiplication des attaques physiques repose le problème de la protection et de la sécurité des journalistes qui constitue un problème majeur pour la liberté de la presse en RDC.
3. Le nombre croissant des journalistes qui vivent dans la clandestinité ou qui abandonnent leurs familles pour se réfugier dans des lieux plus sûrs après avoir reçus des menaces répétées de mort, surtout à l'Est du pays, soit de la part des miliciens, soit des membres des forces de sécurité régulières
4. La baisse de plus en plus constatée du nombre des arrestations et interpellations des journalistes. Mais aussi la réduction des délais de détention. Pour les deux années successives, il n'y a aucun journaliste en prison au moment de la publication du Rapport annuel le 02 novembre 2021.

TABLEAU 2 : APERÇU GÉNÉRAL DE LA SITUATION DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE DEPUIS L'ALTERNANCE POLITIQUE DE 2019

Les atteintes groupées en 4 catégories	Nombre de cas en 2020	Nombre cas en 2021	Taux de diminution	Aperçu général sur la situation de liberté de Presse	Nombre de Cas enregistrés en 2020-2021	Responsabilités des atteintes
Journaliste sous pression administrative, judiciaire, économique et censure	28	16	43%	Situation améliorée	44	Impunis
Journaliste en prison, incarcéré, interpellé	40	38	5%	Situation améliorée	78	Impunis
Journaliste menacé, harcelé, agressé et torturé	46	52	-13%	Situation détériorée	98	Impunis
Journaliste tué, assassiné et porté disparus	2	4	-100%	Situation détériorée	6	Impunis
Total	116	110	5%		226	

Médiocre
 Bonne
 Très bonne

Commentaires

À l'analyse de ce tableau 2, il se dégage que deux types d'atteintes sont en régression entre les deux périodes et d'autre part tous les cas sont restés impunis. La repression de la situation de liberté de la presse concerne les journalistes menacés, harcelés, agressés, torturés et les Journalistes tués, assassinés, et portés disparus. Ceci permet de conclure que la question de sécurité physique des journalistes est préoccupante.

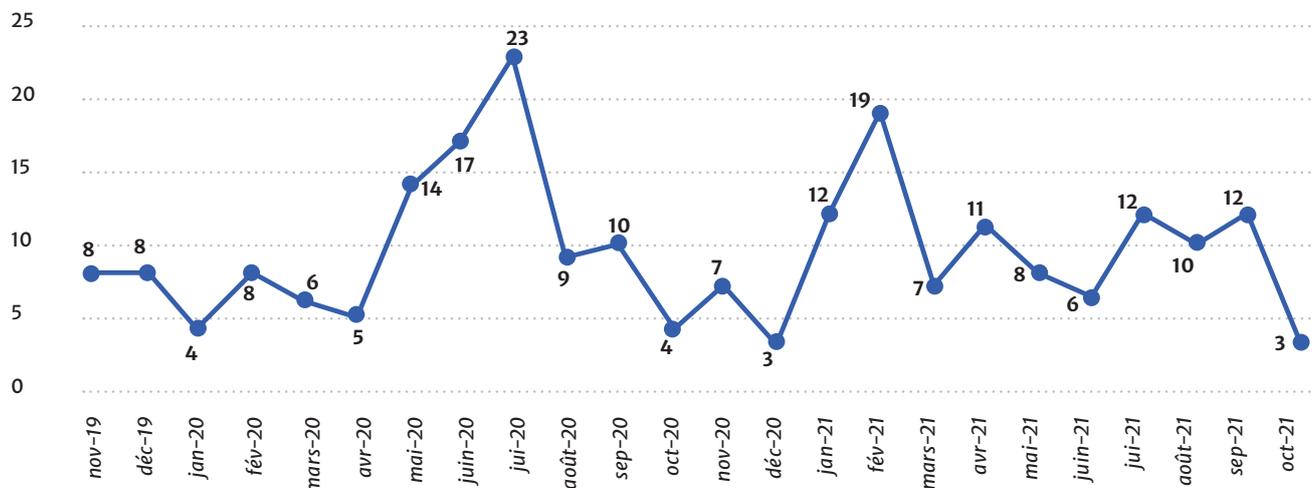
Une année après la publication de notre dernier Rapport annuel intitulé « Le retour des prédateurs », le constat qui se dégage en ce jour du 2 novembre 2021 est évocateur de la dégradation de l'environnement de travail des journalistes en RD Congo.

TABLEAU 3 : L'ÉVOLUTION MENSUELLE DES ATTAQUES CONTRE MÉDIAS

N°	Mois	Nombre de cas d'attaques mensuelles	Cumul du nombre de cas au fil des mois	% de cas cumulés
1	Novembre 2019	8	8	4%
2	Décembre 2019	8	16	7%
3	Janvier 2020	4	20	9%
4	Février 2020	8	28	12%
5	Mars 2020	6	34	15%
6	Avril 2020	5	39	17%
7	Mai 2020	14	53	23%
8	Juin 2020	17	70	31%
9	Juillet 2020	23	93	41%
10	Août 2020	9	102	45%
11	Septembre 2020	10	112	50%
12	Octobre 2020	4	116	51%
13	Novembre 2020	7	123	54%
14	Décembre 2020	3	126	56%
15	Janvier 21	12	138	61%
16	Février 21	19	157	69%
17	Mars 2021	7	164	73%
18	Avril 2021	11	175	77%
19	Mai 2021	8	183	81%
20	Juin 2021	6	189	84%
21	Juillet 2021	12	201	89%
22	Aout 21	10	211	93%
23	Septembre 2021	12	223	99%
24	Octobre 21	3	226	100%
Total des atteintes en 2020-2021		226		100%

GRAPHIQUE 2

Évolution de cas d'attaques mensuelles contre les médias de 2020-2021



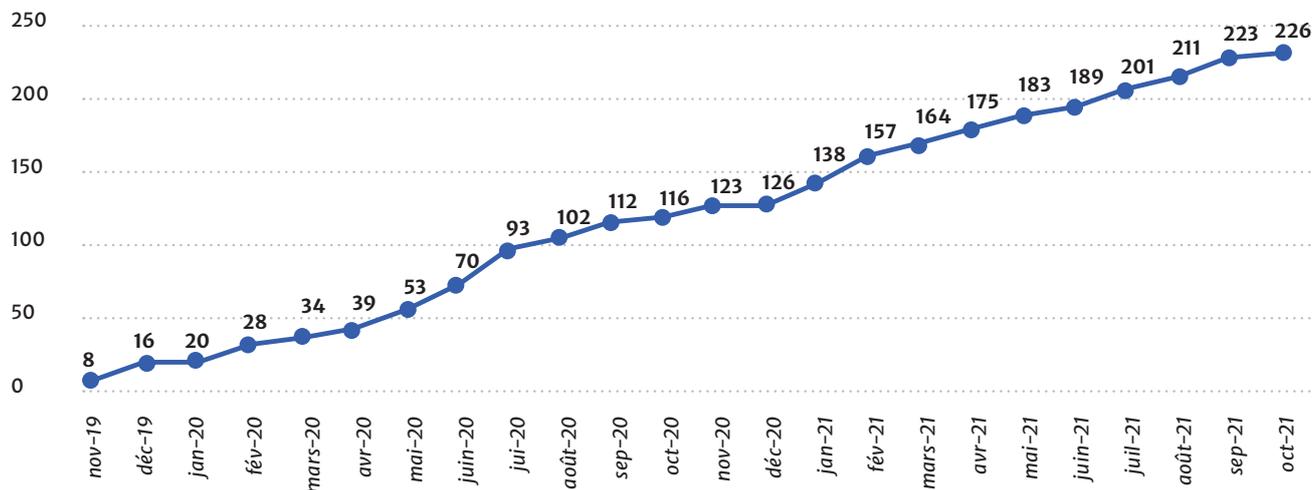
Commentaire

On observe en 2020, un pic de 23 au mois de juillet et celui de 2021 au mois d'avril avec 19 cas enregistrés. Le niveau très bas atteint est de 3 cas enregistrés en Décembre 2020 et octobre 2021.

La forme en générale de la courbe montre que l'évolution de la situation de la liberté de presse depuis deux ans est en dents de scie, qui veut expliquer l'instabilité de la situation.

GRAPHIQUE 3

Évolution cumulée de cas d'attaques mensuelles contre les médias de 2020-2021



Commentaires

De 2020-2021, on a atteint 216 cas des attaques jusqu'en Octobre 2021. La courbe montre tou-jours une évolution en pire de la situation. Le mieux serait de voir la courbe devenir une droite linéaire dans le temps. La situation de la liberté de la presse encore préoccupante et encouragée par l'impunité de 100% de cas, comme signalée dans les analyses précédentes.

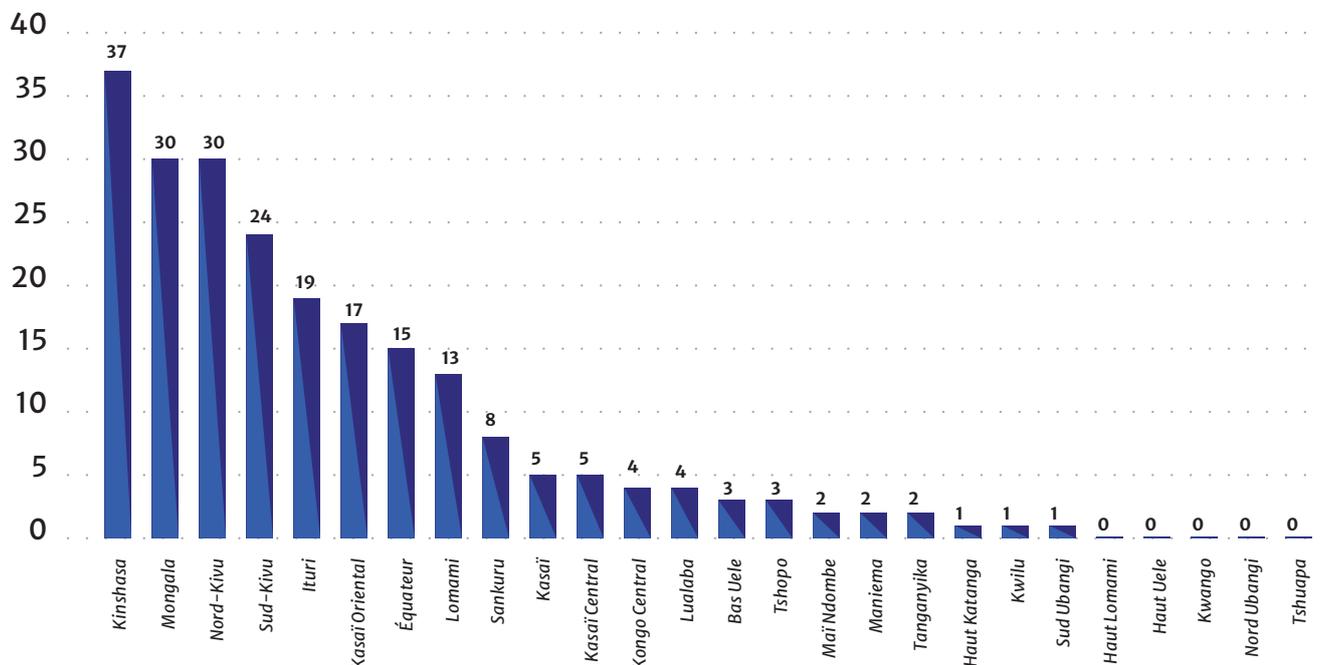
En RD Congo, il ne se passe pas un mois sans qu'à Kinshasa et dans les provinces un journaliste ou un média ne soit attaqué. La situation de la liberté de la presse est toujours liée au contexte global du pays : La guerre, les conflits armés ou les rebellions, l'état de siège, la crise économique, etc. Les crises politiques profondes constituent des moments hostiles à la liberté de l'information. Dans toutes de ces conditions, si les journalistes ne sont pas tués ou assassinés, ils font l'objet de plusieurs exactions : arrestations, menaces de mort, tortures, agressions phy-siques, etc.

TABLEAU 4 : CLASSEMENT DE LA SITUATION DES ATTEINTES À LA LIBERTÉ DE LA PRESSE PAR PROVINCES

N°	Provinces	2020	2021	Cumulé	Ecart constaté	État de la situation au cours de deux ans (2020-2021)
1	Bas Uele	3	0	3	-3	Situation en amelioration
2	Equateur	8	7	15	-1	Situation en amelioration
3	Haut- Katanga	1	0	1	-1	Situation en amelioration
4	Haut Lomami	0	0	0	0	Situation stable
5	Haut Uele	0	0	0	0	Situation stable
6	Ituri	5	14	19	9	Situation en deterioration
7	Kasaï	0	5	5	5	Situation en deterioration
8	Kasaï Central	4	1	5	-3	Situation en amelioration
9	Kasaï Oriental	10	7	17	-3	Situation en amelioration
10	Kinshasa	24	13	37	-11	Situation en amelioration
11	Kongo Central	3	1	4	-2	Situation en amelioration
12	Kwango	0	0	0	0	Situation stable
13	Kwilu	0	1	1	1	Situation en deterioration
14	Lomami	4	9	13	5	Situation en deterioration
15	Lualaba	0	4	4	4	Situation en deterioration
16	Maï Ndombe	2	0	2	-2	Situation en amelioration
17	Maniema	2	0	2	-2	Situation en amelioration
18	Mongala	20	10	30	-10	Situation en amelioration
19	Nord Ubangi	0	0	0	0	Situation stable
20	Nord-Kivu	10	20	30	10	Situation en deterioration
21	Sankuru	6	2	8	-4	Situation en amelioration
22	Sud Ubangi	1	0	1	-1	Situation en amelioration
23	Sud-Kivu	10	14	24	4	Situation en deterioration
24	Tanganyika	2	0	2	-2	Situation en amelioration
25	Tshopo	1	2	3	1	Situation en deterioration
26	Tshuapa	0	0	0	0	Situation stable

GRAPHIQUE 4

Repartition de cas cumulés en deux ans (2020–2021) selon les provinces



Commentaires

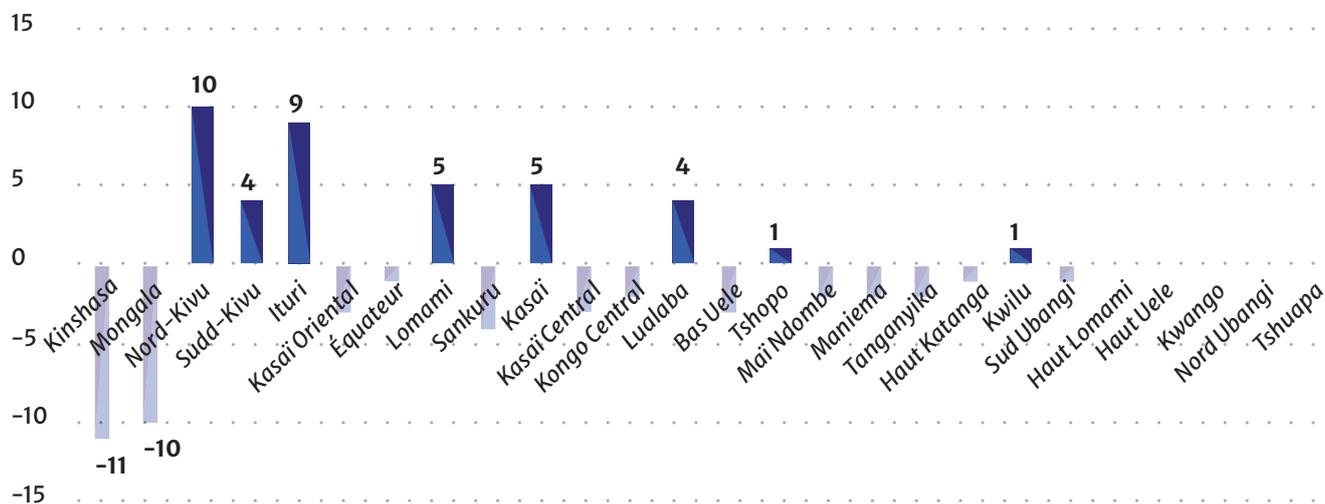
On observe que Kinshasa, Mongala suivi des Provinces de l’Est ont plus enregistré pour les deux ans cumulés les atteintes à la liberté de la presse par rapport à d’autres provinces de la RDC.

En analysant les données de 2021 et les écarts constatés entre 2021 et 2020 (Graphique ci-dessous) on constate que les deux provinces de l’Est (Nord Kivu et Ituri) occupent les premières places en nombre des atteintes qui semblent être liée à l’état de siège décrété depuis le mois de mai 2021 par les autorités du Pays.

Ces deux provinces sont suivies de Lomami et Kasai, puis de Sud Kivu comme pour les autres provinces.

GRAPHIQUE 5

Ecart de nombre de cas survenus entre 2020-2021 selon les provinces



Commentaires

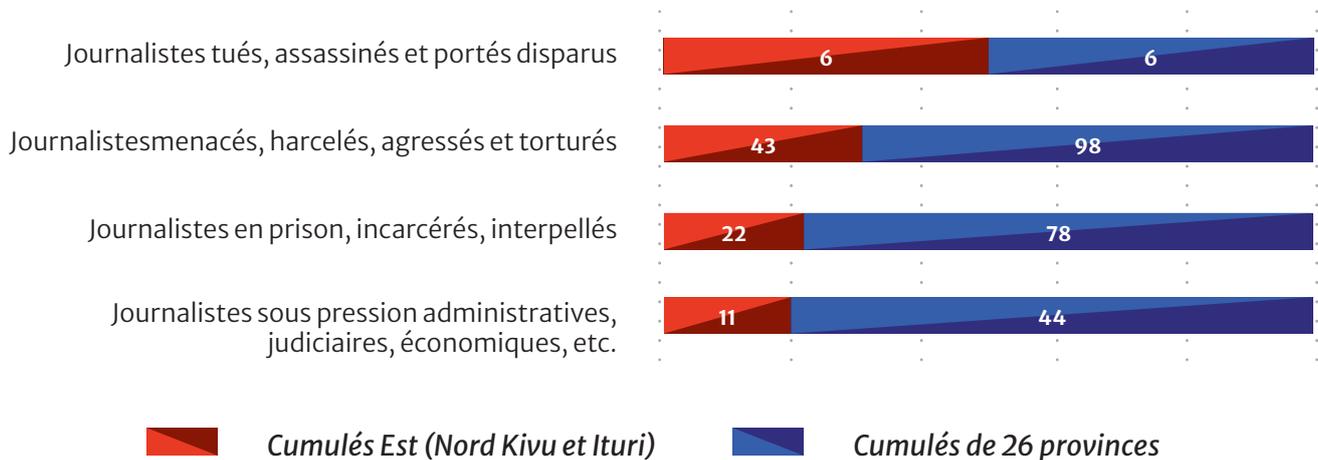
C'est depuis 2015 que la RDC est passée de onze à vingt-six provinces à la suite du processus de découpage territorial. Le tableau général de la situation de la presse en RDC à Kinshasa et dans plusieurs provinces, pour ne pas dire dans toutes les entités provinciales, reste préoccupant.

À la suite de la proclamation de l'état de siège dans une partie du pays, JED a noté une croissance d'attaques contre les journalistes et les médias dans les provinces du Nord-Kivu (20 cas d'atteintes à la liberté de la presse contre 10 cas en 2020), de l'Ituri (14 cas des violations du droit d'informer et d'être informé contre 5 en 2020) et du Sud-Kivu (14 cas d'attaques contre les journalistes contre 10 en 2020). Cette augmentation de nombre d'atteintes à la liberté de la presse a été aussi constatée dans la province de l'Équateur (7 cas en 2021 contre 8 cas en 2020).

Pour la première fois depuis plusieurs années, il y a eu une baisse d'attaque contre les journalistes et les médias (13 cas en 2021 contre 24 cas en 2020) à Kinshasa. Cette tendance baissière a été également constatée dans les provinces de la Mongala (10 cas en 2021 contre 20 cas en 2020), du Kasaï Oriental (7 cas en 2021 contre 10 cas en 2020) et de Sankuru (2 cas des violations du droit d'informer contre 6 en 2020).

GRAPHIQUE 6 : VIOLATION DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE À L'EST (ITURI ET NORD KIVU) DE LA RDC DE 2020 À 2021

Nombre de cas d'atteintes cumulées survenus de 2020 à 2021



Commentaires

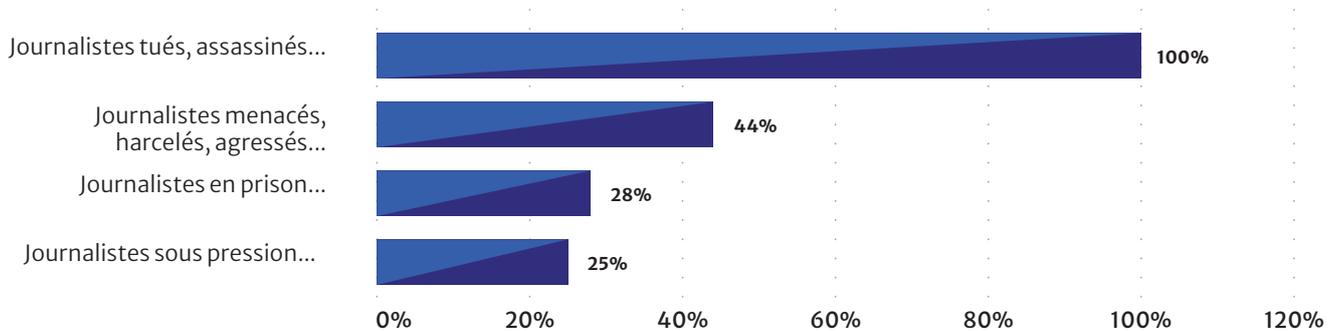
Les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu sont, depuis plusieurs années, le foyer de la recrudescence de la violence armée et intercommunautaire. Pour faire face à ce cycle des violences armées et intercommunautaires, le Président de la République a décrété, le 6 mai 2021, l'état de siège dans ces deux provinces en proie à d'interminables violences. Pendant cette période où l'administration a été confiée aux militaires et aux policiers, plusieurs violations des droits de l'homme y compris dans le rang des professionnels des médias ont été commises par des militaires de l'armée loyale et par des miliciens armés.

Il est observé que dans l'ensemble les deux provinces en état de siège représentent 36% de tous les cas cumulés depuis 2020 à 2021, ce qui confirme que la restriction de la liberté pendant cette période exceptionnelle dont l'administration a été aux militaires et policiers, a plus favorisé aussi l'augmentation de cas des atteintes, sans oublier que dernièrement JED qui a formé plus de 20 correspondant dont ceux provenant de l'Est du pays qui se sont distingué comme actif sur terrain.

Sur 6 journalistes tués et portés disparus, 100% proviennent de deux Provinces de l'Est (Nord Kivu et Ituri), et 43 journalistes menacés, harcelés, agressés et torturés sur 98 cas d'atteintes à la liberté de la presse enregistrées dans toutes les provinces, sont de ces deux provinces.

GRAPHIQUE 7 : SITUATION SÉCURITAIRE DES JOURNALISTES À L'EST (ITURI ET NORD KIVU) DE 2020 À 2021

Proportion de cas de deux provinces (Ituri et Nord Kivu) dans l'ensemble de la RDC



Commentaires

Les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu sont, depuis plusieurs années, le foyer de la recrudescence de la violence armée et intercommunautaire. Pour faire face à ce cycle des violences armées et intercommunautaires, le Président de la République a décrété, le 6 mai 2021, l'état de siège dans ces deux provinces en proie à d'interminables violences.

Il est observé que dans l'ensemble, les deux provinces en état de siège représentent 36% de tous les cas cumulés depuis 2020 à 2021, ce qui confirme que la restriction de la liberté pendant cette période exceptionnelle dont l'administration a été confiée aux militaires et policiers, a plus favorisé aussi l'augmentation de cas des atteintes.

Sur 6 journalistes tués et portés disparus, 100% proviennent de deux Provinces de l'Est (Nord Kivu et Ituri), et 43 journalistes menacés, harcelés, agressés et torturés sur 98 cas d'atteintes à la liberté de la presse enregistrées dans toutes les provinces, sont de ces deux Provinces.

TABLEAU 5 : CLASSEMENT DES ATTEINTES À LA LIBERTÉ DE LA PRESSE SELON LES TYPES DES MÉDIAS

	2020	2021	Cumulés	%
Radios	78	81	159	70,4%
Télévisions	27	12	39	17,3%
Médias en ligne	7	14	21	9,3%
Presse écrite et agences de presse	4	3	7	3,1%
Total	116	110	226	

Commentaire

En 2021, les journalistes œuvrant à la radio ont été les plus visés (81 cas), suivis des journalistes travaillant au sein des médias en ligne (14 cas) et ceux qui prestent à la télévision (12 cas). Les journalistes de la presse écrite et ceux qui travaillent dans les agences de presse ont été les moins atteints (3 cas).

TABLEAU 6 : LES ATTAQUES DIRIGÉES CONTRE LES JOURNALISTES FEMMES

	2020	2021	Cumulés des atteintes ciblant les femmes
Journalistes sous pressions administratives, judiciaires, économiques et censure	0	0	0
Journalistes en prison, incarcéré, interpellé	2	1	3
Journalistes menacés, harcelés, agressés et torturés	8	5	13
Journalistes tués, assassinés, et portés disparus	0	0	0
Total des atteintes survenus par année	10	6	16

Commentaire

Les femmes journalistes étaient également prises dans le tourbillon du cycle de menaces et autres attaques contre les professionnels des médias. En 2021, au moins 6 journalistes femmes ont connu divers problèmes à cause de leur travail. De manière plus précise, 3 journalistes femmes ont reçu des menaces directes ou indirectes ; 2 journalistes femmes ont été agressées physiquement en plein exercice de leur profession et 1 journaliste femme a été privée de sa liberté pendant plus de 48 heures.

Le grand nombre de journalistes femmes ont été menacé, harcelée, agressée et torturée (13 sur le 16 enregistré dans les deux ans).

TABLEAU 7: PRINCIPAUX RESPONSABLES DES ATTEINTES À LA LIBERTÉ DE LA PRESSE EN 2021

N°	Les prédateurs	2020	2021	Cumulés	%
1	Autocrates politiques & administratives	48	27	75	33%
2	Services de sécurité : police, armée, ANR	35	44	79	35%
3	Militants des partis politiques	19	6	25	11%
4	Groupes armés : milices et autres	5	19	24	11%
5	Acteurs sociaux	5	11	16	7%
6	Inconnus	3	3	6	3%
7	Fisc	1	0	1	0%
Total		116	110	226	100%

Commentaire

Les attaques à répétition dont étaient victimes les journalistes étaient le fait des personnes identifiables ayant une quelconque parcelle de pouvoir.

En 2021, la liberté de l'information était plus que jamais impunément menacée par ceux qui détiennent une certaine parcelle de responsabilité sécuritaire, politique et administrative dans le pays.

Au moins 40% d'attaques contre la presse ont été l'œuvre des services de sécurité (44 cas d'atteintes à la liberté de la presse en 2021 contre 35 cas en 2020). De façon cumulée 2020 et 2021, les services de l'ordre ont enfreint à la liberté de l'information à l'ordre de 35%. Les autorités politiques & administratives s'étaient impunément attaquées aux journalistes et médias à l'ordre de 24 %, soit 27 cas d'atteintes à la liberté de l'information en 2021 contre 48 cas en 2020. Pour les deux ans, 2020 et 2021, ces différentes autorités s'étaient illustrées dans les attaques contre la presse à 33%.

Les miliciens et autres groupes armés opérationnels en RD Congo s'étaient illustrés dans les attaques contre la presse à l'ordre de 17,27, soit 19 cas d'attaques 2020 contre 5 cas en 2020.

Les acteurs sociaux avec 10,00 % (11 cas d'atteintes à la liberté de la presse en 2021 contre 5 cas en 2020), les militants des partis politiques avec 5,45 % (6 cas d'atteintes à la liberté de la presse en 2021 contre 19 cas en 2020) et les inconnus avec 2,73 (3 cas d'atteintes à la liberté de la presse en 2021 exæquo en 2020).

Dans l'ensemble, les services de sécurité occupent la première place des bourreaux de la liberté de la presse avec 35% pour les deux ans, suivis des autorités politiques et administratives avec 33%. Les militants des partis politiques et les miliciens sont exæquo avec 11% chacun. Les acteurs sociaux sont au bas de l'échelle avec 7% et les inconnus avec 3%.



Conclusion

L'évolution du nombre des cas des atteintes à la liberté de la presse au cours de deux dernières années de l'ancien régime et de trois années qui ont suivi l'alternance révèle une détérioration constante de la situation de la liberté de la presse.

En rapport avec les statistiques de tous les cas des atteintes enregistrées, la tendance est presque la même, avec une légère amélioration au cours de la première année du mandat de Felix, de 121 cas à 85 cas entre 2018 et 2019. La tendance a repris la montée vers la hausse, avec une moyenne mensuelle de 113 cas enregistrés de 2020 à 2021. Cette légère amélioration apparaît comme une performance vers des bons résultats mais annulé par la gravité de certaines atteintes qui ont apparus au cours de ce régime dont les tueries, assassinats et disparition de journaliste entre 2020 et 2001 qui s'élève à 4 cas dont les auteurs ne sont punis..

Sous le long règne du Président Joseph Kabila, les attaques dirigées contre les journalistes étaient à la fois un signe de l'intolérance politique et d'une culture d'impunité qui tendait à s'institutionnaliser en RDC en minant ainsi les efforts à établir une presse libre et indépendante dans le pays. Son régime a été plus marqué par des brimades, des attaques et fermetures des médias, des arrestations et

violences allant parfois jusqu'aux assassinats des journalistes.

Trois ans après son accession au pouvoir et en dépit de ses nombreuses promesses faites à la presse, le Président Tshisekedi n'a toujours pas su lancer des signaux forts en faveur de la liberté de la presse. Les signaux sont toujours au rouge et le feu vert ne s'est allumé ne fût-ce qu'un jour.

Depuis sa prise de pouvoir, près de 311 cas d'attaques diverses contre les journalistes et médias dont les cas des journalistes assassinés à l'est du pays ont été documentés par JED durant le mi-mandat du Président Tshisekedi.

À ce jour, aucune action de grande envergure n'a été prise par le Président Tshisekedi, ni sur le plan politique, ni sur le plan judiciaire, ni sur le plan sécuritaire en faveur de l'exercice du métier de journaliste.

Bien au contraire, Il ne se passe pas une semaine sans que la liberté de la presse ne soit bafouée : Fermetures des médias, interdictions des émissions, menaces, agressions, procédures de flagrances, emprisonnements des journalistes, assassinats des journalistes... étaient, au minimum, révélateurs des fausses promesses, et de l'ambiguïté du discours du Président Tshisekedi ainsi que son gouvernement sur la liberté de la presse.

TABLEAU 9 : ÉVOLUTION DE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE APRÈS ALTERNANCE POLITIQUE

Type d'atteintes		Regime Joseph Kabila		Regime Felix Tshisekedi		
		2017	2018	2019	2020	2021
1.	Journalistes tués / assassinés	0	0	0	1	3
2.	Journalistes portés disparus	0	0	0	1	1
3.	Journalistes en prison	0	1	0	0	0
4.	Journalistes incarcérés	7	15	6	9	10
5.	Journalistes interpellés	42	38	10	31	28
6.	Journalistes agressés ou torturés	16	19	18	31	19
7.	Journalistes menacés ou harcelés	16	11	10	15	33
8.	Pressions administratives, économiques, Judiciares	3	16	0	1	1
9.	Entraves à la libre circulation de l'info	37	21	41	27	15
Total des atteintes survenus par année		121	121	85	116	110

TABLEAU 10 : ATTEINTES PAR ANNÉES SELON LES DEUX RÉGIMES POLITIQUES

Type d'atteintes		Regime Joseph Kabila		Regime Felix Tshisekedi		
		2017	2018	2019	2020	2021
1.	Journalistes sous pressions administratives, judiciaires, économiques et censure	40	37	41	28	16
2.	Journalistes en prison, incarcéré, intepellé	49	54	16	40	38
3.	Journalistes menacés, harcelés, agressés et torturés	32	30	28	46	52
4.	Journalistes tués, assassinés, et portes disparus	0	0	0	2	4
Total des atteintes survenus par année		121	121	85	116	110



Ci-dessus. La sécurisation des journalistes au menu de la rencontre entre JED, le Ministre Muyaya et les FARDC.

Les témoignages



Nous avons été arrêtés et conduits dans les installations de l'ANR. Dans ce service, nous avons été brutalisés et maltraités dans une cellule peu confortable.

Roublain Bamba, cameraman de « Bosolo na politik » : « Le 1^{er} novembre 2020, nous étions à la présidence de la République avec le journaliste Odinolas Mobala. Nous y étions officiellement accrédités pour couvrir les consultations nationales initiées par le Président de la République. J'ai filmé les conseillers du Président Félix Antoine Tshisekedi qui étaient restés assis et en train de causer pendant que le Chef de l'État effectuait son entrée solennelle dans la salle d'audience des consultations dans l'attente du Cardinal Monsengwo. J'ai amené ces images à la rédaction et le directeur général de ma chaîne de télévision a décidé de les diffuser. La diffusion de cette vidéo a provoqué des tensions à la présidence. Le 3 novembre, nous étions sérieusement menacés et interpellés à deux reprises à la présidence de la République par les proches collaborateurs du chef de l'État. Vers 15 heures, nous étions conduits

dans le bureau d'un conseiller du Président Tshisekedi qui voulait à tout prix confisquer de force mon téléphone. Malgré l'opposition d'un autre conseiller présent dans ce bureau, mon téléphone a été saisi. Nous étions longuement auditionnés et accusés d'avoir divulgué les secrets de la présidence de la République. La caméra ainsi que la carte mémoire ont été aussi confisquées. Nous avons été arrêtés et conduits dans les installations de l'ANR. Dans ce service, nous avons été brutalisés et maltraités dans une cellule peu confortable. Les agents de l'ANR, nous demandé de payer la somme de 40 dollars américains à chacun pour être logé dans une cellule hygiéniquement propre. Nous avons négocié à 20 dollars chacun avant d'être logé dans une autre cellule. À l'ANR, nous étions auditionnés le même jour pendant plus de cinq fois. Nous étions libérés vers 17 heures après avoir restitué nos biens confisqués. Poursuivi pour « violation des consignes sécuritaires »



L'un des policiers qui me connaissait de figure m'a giflé avant que d'autres ne reviennent me donner des coups des poings. Tous mes matériels de travail étaient confisqués. J'étais admis aux soins de santé après cette attaque.

J'ai crié que je suis journaliste. J'ai même brandi mes pièces d'identité et ma carte de presse. L'un des policiers qui me connaissait de figure m'a giflé avant que d'autres ne viennent me donner des coups des poings. Tous mes matériels de travail étaient confisqués. J'étais admis aux soins de santé après cette attaque », a témoigné **Alain Kisokero, journaliste à la Radio Semuliki, émettant à Beni**, qui a été copieusement tabassé, le 28 novembre 2020, par un groupe de policiers, déployés pour disperser les manifestants. Le journaliste couvrait une manifestation populaire organisée par de la véranda mutsanga, un mouvement citoyen, qui sollicitait un éclaircissement dans le dossier évasion des prisonniers à Kangbayi.

Incarcéré pendant trois jours dans les installations des renseignements militaires de Goma.



Mao Zigabe, journaliste correspondant à Goma de Digital Congo Télévision a été incarcéré pendant trois jours dans les installations des renseignements militaires de Goma. Le 10 novembre 2020, il a publié dans les réseaux sociaux l'arrestation d'Ali Mapesa, commandant du bureau des Renseignements militaires qui aurait transféré à Kinshasa trois présumés assassins de M. Simba Ngezayo, opérateur économique de Goma, sans l'aval de sa hiérarchie. Le journaliste a exploité un tweet du Colonel Pierrot Mwanamputu, porte-parole de la police nationale congolaise, en rapport avec l'assassinat, le 3 novembre 2020, de M. Simba Ngezayo, que j'avais exploité. Après une série d'audition, j'ai recouvré ma liberté le 13 novembre 2020.



Ces rebelles avaient dissociés dans la brousse les personnes âgées de plus de 20 ans à celles âgées de moins. Ils ont fusillé toutes les personnes âgées de plus de 20 ans y compris le journaliste.

Enlevé par des hommes armés depuis le 11 décembre 2020, **Pius Manzikala, journaliste à Ruwenzori Voice Radio (RVR) émettant à Mutwanga dans le territoire de Beni**, n'est toujours pas retrouvé. Parmi les corps des victimes qui ont été retrouvés et conduits à la morgue de l'hôpital général de référence de Mutwanga, celui du journaliste Pius ne s'y trouvait pas. En effet, le 11 décembre, pendant qu'il revenait de la radio où il venait de présenter le journal parlé, il était parti dans le village Kasusu où habite ses parents biologiques. En rentrant chez lui à Kianika, un quartier de Mitwanga, Pius a croisé des rebelles ADF qui avaient assiégés les routes de ce village. Ces hommes armés lui ont ôté sa chemise et conduit dans la brousse ensemble avec d'autres habitants de ce village. Selon les rescapés de cet enlèvement et qui connaissait bien le journaliste Pius, ces rebelles avaient dissociés dans la brousse les personnes âgées de plus de 20 ans à celles âgées de moins. Ils ont fusillé toutes les personnes âgées de plus de 20 ans y compris le journaliste.

J'ai reçu le soir du 8 janvier 2021 et le lendemain plusieurs appels téléphoniques me menaçant de mort. L'un de mes interlocuteurs m'a révélé même la couleur de ma moto et là où j'habite.



Toutes les informations en rapport avec les opérations militaires que j'ai diffusé n'étaient pas bien accueillies au sein de la communauté Bira aussi appelée « Zunana » regorgeant un grand nombre de miliciens FPIC. Après avoir diffusé une information sur la tentative des incursions de ces miliciens dans la ville de Bunia, j'ai reçu le soir du 8 janvier 2021 et le lendemain plusieurs appels téléphoniques me menaçant de mort. L'un de mes interlocuteurs m'a révélé même la couleur de ma moto et là où j'habite. Ils m'ont interdit d'accéder dans quatre quartiers, majoritaires Zunana.», déclare **Nicolas Synthe Awashang'o, rédacteur en chef à la Radio Canal Révélation (RCR), station émettant à Bunia**, accusé par des miliciens de ne pas diffuser les nouvelles d'autres groupes armés opérationnels dans la province de l'Ituri.

Ces miliciens ne cessaient de m'avertir de leur projet de me tuer « dans les prochains jours ».



Les premières semaines des affrontements entre les FARDC et les miliciens de Chini Kilima, j'étais presque tous les matins à la présentation du journal parlé. Je diffusais, le 8 janvier 2021, les informations livrées par le porte-parole des FARDC et d'autres autorités locales en rapport avec les offensives militaires en Ituri. Pour les miliciens, ces différentes informations venaient de moi. C'était cela ma faute. , déclare **Freddy Upar, journaliste à la Radio Canal Révélation (RCR), émettant à Bunia.**



Nos matériels de travail, c'est-à-dire des caméras, appareils photos et dictaphones ont été confisqués par la police et remis trois jours après mais sans cassettes et ni cartes mémoires.

Au lieu d'attaquer les étudiants de Bukavu qui réclamaient la reprise des cours, suspendus par les autorités du pays, pour faire face à la propagation de la pandémie de coronavirus, les agents de la police déployés sur le lieu de la manifestation ont commencé d'abord par agresser physiquement les journalistes qui filmaient cette manifestation avant de disperser les étudiants. Un de ces journalistes victime de cette attaque policière, **Prince Cikala, cameraman et photographe à la Radiotélévision Canal Futur émettant à Bukavu** a témoigné que : « Le 12 janvier 2021, nous étions plusieurs journalistes à couvrir à la place du 24 novembre cette manifestation. Nous étions tous agressés physiquement. Nos matériels de travail, c'est-à-dire des caméras, appareils photos et dictaphones ont été confisqués par la police et remis trois jours après mais sans cassettes et ni cartes mémoires.



Le même jour, la Gouverneure intérimaire a fermé plusieurs stations des radios à Lisala et à Bumba pendant plusieurs jours pour avoir sensibilisé la population sur le retour à Mongala de l'ancien gouverneur.

Une émission consacrée à la sensibilisation de la population sur le retour à Lisala, dans la province de Mongala, de l'ancien gouverneur M. Crispin Ngbundu, diffusée sur les ondes de la RTNC / Lisala a été brusquement interrompue, le 5 février 2021, par Mme la Gouverneure intérimaire de province, accompagnée d'un groupe d'éléments de la police, qui a personnellement effectué une descente dans les locaux de ce média. **Le présentateur de cette émission, Didier Balimopala**, a été arrêté et directement conduit pieds nus dans le bureau de Mme la Gouverneure de province où il a été détenu pendant quelques heures. Avant sa libération, la Gouverneure intérimaire lui a demandé de plus recevoir dans ses émissions les proches collaborateurs de l'ancien gouverneur. Le même jour, la Gouverneure intérimaire a fermé plusieurs stations des radios à Lisala et à Bumba pendant plusieurs jours pour avoir sensibilisé la population sur le retour à Mongala de l'ancien gouverneur. Il s'agit de La Radio Mwana mboka et la Radio Liberté Lisala, deux stations de radio émettant à Lisala, chef-lieu de la province de la Mongala, et la Radio Mwana mboka.

Le journaliste était arrêté, le 13 février 2021, dans les installations de son média et conduit à la police d'intervention mobile de Lisala.



Deux jours après sa libération, **Erick Ngunde, journaliste et directeur de la Radio Liberté Lisala**, a écopé d'une suspension à durée indéterminée de ses fonctions de journaliste. Cette décision dite « conservatoire » a été prise par la Gouverneure intérimaire de la province de la Mongala, Mme Clémentine Sole, pour « préserver la paix et la cohésion dans la province. Après plusieurs pressions, l'autorité provinciale a fini par lever sa décision le 13 août 2021. Le journaliste était arrêté, le 13 février 2021, dans les installations de son média et conduit à la police d'intervention mobile de Lisala. Il venait d'animer une émission consacrée à la situation politique dans la province de la Mongala. Son invité, un acteur politique local et proche collaborateur de l'ancien Gouverneur de province Crispin Ngbundu, a exhorté la population locale à l'unité et à demeurer vigilante aux actions posées par la Gouverneure intérimaire de la province de Mongala. Cette dernière n'avait pas apprécié ses propos en ordonnant l'arrestation du journaliste et sa détention pendant deux jours.

Ils ont été condamnés par le tribunal de paix de Bumba à une année de prison dont six mois avec sursis pour « dénonciation calomnieuse et imputations dommageables.



Six journalistes dont deux femmes (**Henri Engonda, John Isanga, Arsène Mokema, Chimène Mangondo, Merveille Ngoya et Prospère Boyange**) de la **Radio communautaire Bumba** ont été condamnés par défaut, le 6 février 2021, à trois ans de prison par le tribunal de paix de Bumba pour avoir dénoncé la mauvaise gestion et le harcèlement sexuel auquel serait impliqué M. Ruffin Makombo, Président du conseil de gestion de leur média. Ces journalistes ont bénéficié d'une assistance juridique d'un avocat consultant de JED recruté à Bumba dans la Province de Mongala. Les journalistes ont été libérés après 17 jours de détention, le droit de la défense a été assuré lors de la réouverture de l'audience. Ils ont été condamnés par le tribunal de paix de Bumba à une année de prison dont six mois avec sursis pour « dénonciation calomnieuse et imputations dommageables ».



C'est alors que les policiers ont ouvert le feu. J'ai reçu une balle à l'axe gauche du cou et qui est ressortie par l'épaule gauche.

J'ai été victime de la barbarie des agents de la police au moment où je réalisais mon reportage sur le déguerpissement des habitants du quartier Kyeshero. La population protestait contre une tentative de spoliation d'un terrain de football. Il y a eu échauffourées entre les manifestants et les policiers. Deux agents de l'ordre étaient neutralisés par les manifestants. C'est alors que les policiers ont ouvert le feu. J'ai reçu une balle à l'axe gauche du cou et qui est ressortie par l'épaule gauche. Le confrère avec qui j'étais en reportage ainsi que certains manifestants étaient venus à mon secours et m'ont conduit à l'hôpital pour des soins appropriés. Je me suis réveillé deux jours après. C'est le 3 mars que j'étais sortie de l'hôpital et j'ai repris le travail au mois de juin ».



Le cinquième jour, ils m'ont acheminé à la prison centrale de Mbandaka. J'ai bénéficié d'une liberté provisoire le 26 février. Il m'a été demandé de ne pas quitter la ville de Mbandaka.

Christophe Yoka Nkumu, journaliste à la Radio Liberté Bikoro, station émettant à Bikoro, a été arrêté et envoyé en prison pour avoir dénoncé l'achat d'une jeep appartenant à la zone de santé de Bikoro par le député provincial Djimmy Nkumu. « Le 21 février 2021, les agents du parquet en provenance de Mbandaka sont venus à Bikoro pour procéder à mon arrestation. Arrêté, j'ai passé la nuit dans le cachot de la police et transféré le lendemain à Mbandaka plus précisément dans les installations de la police. Et le matin j'ai été conduit au cachot du parquet où j'ai été détenu pendant quatre jours. Le cinquième jour, ils m'ont acheminé à la prison centrale de Mbandaka. J'ai bénéficié d'une liberté provisoire le 26 février. Il m'a été demandé de ne pas quitter la ville de Mbandaka. C'est après paiement d'une somme d'argent que j'ai été autorisé verbalement à quitter Mbandaka ».



Les photos de ces quatre journalistes ont été également publiées sur les réseaux sociaux par l'ancien directeur de la presse présidentielle, M. Abraham Luakabuanga, avec comme message : « ternir l'image du Chef de l'Etat, nous vous avons à l'œil... »

« Ces faux journalistes ont été corrompus pour nuire au Président Tshisekedi en critiquant toutes ses bonnes actions. Je mets en garde Elysée Odia, Stany Bujekera, Peter Tiani et Pero Luwara. Ces journalistes ainsi que leurs collègues ont reçu de l'argent pour étouffer toutes les bonnes œuvres réalisées par le Président de la République », tel est le contenu d'un message vidéo posté, le 4 avril 2021, dans les réseaux sociaux par un combattant de l'UDPS, parti du Président Tshisekedi, habitant en l'occident. Les photos de ces quatre journalistes ont été également publiées sur les réseaux sociaux par l'ancien directeur de la presse présidentielle, M. Abraham Luakabuanga, avec comme message : « ternir l'image du Chef de l'État, nous vous avons à l'œil. Vous incarnez le ridicule de la presse congolaise ».

Un policier est venu avec une grosse pierre qu'il m'a lancé en pleine poitrine. Je me suis évanouie sur le coup.



Pendant qu'il réalisait son reportage, **Pascal William Boji, journaliste à Canal Futur, chaîne de télévision émettant à Bukavu** a été atteint d'une grosse pierre à la poitrine, lancée par un agent de l'ordre : « Le 19 avril 2021, j'étais en train de filmer un meeting des députés provinciaux contre le gouverneur de province M. Théo Ngwabidje. Il y avait une forte tension entre les policiers et les députés. Je me suis interdit de me diriger vers la population venue assister à ce meeting pour ne pas être confondu avec les manifestants. Je me suis alors dirigé vers l'endroit où était le commandant de la police pour ma protection en criant « je suis journaliste ». Plusieurs policiers se sont vite attroupés autour de moi et m'ont projeté par terre. Un policier est venu avec une grosse pierre qu'il m'a lancé en pleine poitrine. Je me suis évanouie sur le coup. C'est alors que j'ai été transporté dans un centre hospitalier pour des soins appropriés. Avant d'aller sur le terrain, je venais de présenter mon émission de débat politique axée sur l'affaire Théo Ngwabidje.



De loin dans la maison, j'entendais ces hommes armés dire à Barthelem : « tu parles trop à ta radio et nous voici maintenant chez toi ».

Assassiné dans des circonstances non encore élucidées à ce jour, son ami et témoin oculaire de ce meurtre témoigne : « **Barthelemy Kubanabandu Changamuka, journaliste à la Radio Communautaire de Kitshanga (CORAKI FM)**, venait de présenter, le 9 mai 2021 à 19 heures, son émission consacrée à l'obésité alimentaire. Aussitôt terminée l'émission, je l'ai accompagné à son domicile où j'ai trainé un peu. C'est au moment où nous devrions nous séparer que nous avons vu surgir deux personnes armées de la parcelle. L'un d'eux a dit à haute voix : « le journaliste est là ». Pris de panique, j'ai réussi à me sauver en courant dans la maison. De loin dans la maison, j'entendais ces hommes armés dire à Barthelem : « tu parles trop à ta radio et nous voici maintenant chez toi ». Ils lui ont tiré huit balles et pris ses téléphones avant de s'éclipser. En sortant de la maison, j'ai trouvé le corps sans vie de mon ami ».



C'est cette menace de mort qui a contraint Parfait Kasereka Katoto, directeur de la Radio communautaire Amkeni Biakato, station émettant à Biakato, dans la province de l'Ituri, d'aller vivre dans une autre province par peur des représailles.

C'est ta fin aujourd'hui sur cette terre. Je t'ai eu... je tire sur toi par ce que vous diffusez des informations à votre radio que nous sommes en train de piller les biens de la population... », c'est cette menace de mort qui a contraint **Parfait Kasereka Katoto, directeur de la Radio communautaire Amkeni Biakato, station émettant à Biakato, dans la province de l'Ituri**, d'aller vivre dans une autre province par peur des représailles. Le 29 mai 2021, il revenait de sa rédaction au moment où il a été attaqué par un homme porteur d'une arme à feu, et vêtu d'une tenue similaire à celle des FARDC. Après avoir braqué son arme sur le journaliste, cet assaillant l'a menacé de mort. Le journaliste continuait à recevoir des menaces de mort au téléphone jusqu'au mois de septembre 2021.

Copieusement molesté, le journaliste s'en était sorti avec une blessure à la tête et plusieurs contusions corporelles.



Un groupe de personnes présentées comme des militants de l'UDPS, le parti du Président Félix Antoine Tshisekedi, se sont violemment attaqués à **Dosta Lutula, journaliste-présentateur de l'émission dénommée : « Les valeurs Rdciennes » diffusée sur les ondes de Canal Kin Télévision**, chaîne émettant à Kinshasa. Le journaliste se trouvait à son arrêt de bus, le 23 juin 2021, en train de réaliser son reportage sur la rareté des moyens de transports en commun à Kinshasa à la suite d'une mesure prise par l'autorité urbaine limitant le nombre des passagers dans les taxis et taxis-bus dans le cadre des mesures de riposte contre le Covid-19. Copieusement molesté, le journaliste s'en était sorti avec une blessure à la tête et plusieurs contusions corporelles.

D'autres parmi eux ont perdu leur matériel de reportage, notamment des téléphones portables.



Plusieurs journalistes de Mbuji-Mayi ont été tabassés et interpellés brutalement, le 29 juin 2021, puis relâchés par la police. D'autres parmi eux ont perdu leur matériel de reportage, notamment des téléphones portables. Il s'agit de **Nicolas Kazadi (correspondant Radio Top Congo FM)**, **Serge Kayeya (Fondation Daniel Madimba)** et **Amilton Nguaka (Radiotélévision Océan Pacifique)**. Ces journalistes couvraient à l'Assemblée provinciale du Kasai Oriental la destitution par les députés provinciaux du président de l'Assemblée provinciale.



Ne l'ayant pas trouvé, ces agents ont endommagé le générateur électrique de la radio et emporté quelques matériels de diffusion, notamment deux émetteurs radio et télévision de réserve, deux caméras et un ordinateur portable.

Un groupe de policiers et une dizaine de supporters du gouverneur de la province de l'Équateur, ont fait incursion, le 8 juillet 2021, dans les installations de la Radio Sarah, station émettant à Mbandaka, à la recherche du journaliste **Steve Iwewe qui présentait en direct une émission débattant sur la destitution du Gouverneur de province**, Bobo Boloko, par l'Assemblée provinciale de l'Équateur. Steve Iwewe a interrompu brusquement son émission en allant se cacher dans la parcelle voisine. Ne l'ayant pas trouvé, ces agents ont endommagé le générateur électrique de la radio et emporté quelques matériels de diffusion, notamment deux émetteurs radio et télévision de réserve, deux caméras et un ordinateur portable.



À la suite de ces menaces répétées, le journaliste était contraint de vivre dans la clandestinité.

Plusieurs menaces de mort ont été proférées contre **Thomson Undji Batangalwa, journaliste-correspondant de la radio sud-africaine « Chanel Africa »** à l'est de la RDC et journaliste-reporter de la Radio Tanganyika Espoirs des Opprimés (RTEO), station basée à Fizi : « Tu es un porte-parole des FARDC et des Maï-Maï. Pourquoi dans tes reportages tu qualifies les Banyamulenge des rebelles ? ». À la suite de ces menaces répétées, le journaliste était contraint de vivre dans la clandestinité. Il a diffusé, le 12 juillet 2021, une information sur l'attaque de la base des FARDC dans la localité de Minembwe par les rebelles Ngumino et Twirwaneo issues de la communautés Banyamulenge.

Héritier Magayane, journaliste de la RTNC, station locale de Rutshuru, dans la province du Nord-Kivu, a été tué à la machette, à quelques mètres de son domicile.



C'est le 8 août 2021 vers 20 heures à Bunyangula, petit village qui sépare Rutshuru—centre de la cité commerciale de Kiwanja, voisine, à environ 70 Km au nord de Goma, dans le territoire de Rutshuru qu'**Héritier Magayane, journaliste de la RTNC, station locale de Rutshuru, dans la province du Nord-Kivu, a été tué à la machette, à quelques mètres de son domicile.** Son corps avait des traces des machettes et couteaux au niveau du cou. Jusqu'à présent, le mobile et les auteurs de ce meurtre ne sont pas connus.

Ces miliciens ne cessaient de m'avertir de leur projet de me tuer « dans les prochains jours ».



Nous n'avons pas besoin de ton argent reçu quand tu as été primé pour ton travail de dénonciation des tracasseries des agriculteurs. Nous t'informons que nous allons te tuer... », telle est la quintessence du message reçu au moyen des appels téléphoniques et des tracts jetés devant la porte de sa résidence et de sa rédaction, par **Vianney Watsongo, journaliste à la Radiotélévision Evangélique et de Développement Hermon (RTDEH)**. Des personnes non autrement identifiées protestaient contre la diffusion par le journaliste des informations concernant les tracasseries dont seraient victimes les agriculteurs de la part des miliciens opérant dans cette partie du pays. Craignant pour sa sécurité et celle de sa famille, Vianney vit depuis dans la clandestinité.



Saignant abondamment, le journaliste a succombé à ses blessures tandis que sa femme a été transféré dans un centre hospitalier.

Joel Mumbere Musavuli, directeur de la Radio Communautaire Babombi, en Ituri a dénoncé, en juillet 2021, dans son émission plusieurs cas des violations des droits de l'homme commise par des éléments des FARDC et par les miliciens pendant la période de l'état de siège. Deux jours après la diffusion de cette émission, il a reçu une série de menaces de mort. Le 14 août 2021 vers 1h 30, son domicile a été attaqué par un groupe de personnes munies des machettes et des couteaux qui l'ont poignardé au cou et blessé sa femme. Saignant abondamment, le journaliste a succombé à ses blessures tandis que sa femme a été transféré dans un centre hospitalier de Beni où elle a été admise aux soins pendant plusieurs jours ».



À la fin de cette tribune presse, le journaliste a reçu plusieurs appels téléphoniques de menace de mort. Ses interlocuteurs l'accusaient d'avoir qualifié les rebelles Maï-maï des « illettrés ».

Si les autorités du pays ne réfléchissent sur les raisons qui poussent les gens à rentrer dans la brousse pour rejoindre les groupes armés, la démobilisation ne servira à rien. Les jeunes gens intègrent les groupes armés notamment par manque de repères et par absence de scolarisation », cette déclaration faite, le 14 août 2021, au cours d'une émission consacrée à la démobilisation, par le journaliste Kennedy Muhindo Wema de la Radio Soleil, station émettant à Butembo, a été mal accueillie par les miliciens maï-maï. A la fin de cette tribune presse, le journaliste a reçu plusieurs appels téléphoniques de menace de mort. Ses interlocuteurs l'accusaient d'avoir qualifié les rebelles Maï maï des « illettrés ». Il a été demandé au journaliste de demander pardon aux rebelles maï maï au risque d'être tué dans les prochains jours. Craignant pour sa vie, Kennedy Muhindo a décidé de quitter momentanément le pays. Deux semaines après, il a reçu plusieurs autres sms lui demandant, avec insistance, de regagner le pays pour demander pardon.

Me voyant en train de réaliser des interviews, le gouverneur a intimé l'ordre à l'un de ses gardes du corps à m'interdire d'interviewer les manifestants.



Son téléphone servant de dictaphone a été ravi, le 28 août 2021, en plein reportage par un garde du corps du Gouverneur de province de l'Equateur. « J'étais en train de couvrir la manifestation des agents de Caritas qui réclamaient leur salaire. Aussitôt arrivé sur le lieu de la manifestation, le gouverneur de province a tenté de conscientiser, sans succès, les manifestants. Me voyant en train de réaliser des interviews, le gouverneur a intimé l'ordre à l'un de ses gardes du corps à m'interdire d'interviewer les manifestants. Ce garde du corps s'est dirigé vers moi en arrachant de force mon téléphone », a témoigné **Georges Nonga, journaliste à la Radio Sarah, station émettant à Mbandaka.**

Ces hommes armés m'accusent d'avoir dénoncé les atrocités et les tracasseries dont étaient victimes la population locale de la part des membres de ce groupe armé », témoigne Gloire Mumbesa.



Nous connaissons ta maison. Nous savons que tu es journaliste, mais ta façon de parler du mouvement CODECO ne nous plaît pas » et « Dans une semaine, nous serons à Mungbwalu. Cesse de parler en mal contre CODECO sur ta radio. Tu vas bientôt fuir. Tu penses qu'à Mungbwalu on ne connaît pas ton domicile ? ». Ces différents messages de menace de mort ont été envoyés, le 10 septembre 2021, à **Gloire Mumbesa, journaliste et directeur de la Radio Communautaire Tuungane**, station émettant dans la commune rurale de Mungbwalu, territoire de Djugu, dans la province de l'Ituri. « Ces hommes armés m'accusent d'avoir dénoncé les atrocités et les tracasseries dont étaient victimes la population locale de la part des membres de ce groupe armé », témoigne Gloire Mumbesa.



Ils m'ont empêché d'arriver sur le lieu de la manifestation. Ils m'ont mis à terre. Ils m'ont pris mon téléphone, mon dictaphone ainsi que ma montre.

A lors qu'il couvrait, le 15 septembre 2021, une manifestation de l'opposition « Lamuka » à Kinshasa, **Patient Ligodi, journaliste-correspondant de Radio France Internationale à Kinshasa et directeur d'actualité.cd**, un média en ligne, a été brutalement interpellé, embarqué dans un véhicule de police, écrasé pendant plusieurs minutes sous le poids de deux policiers, puis éjecté alors que le véhicule était en marche.

« Ils m'ont empêché d'arriver sur le lieu de la manifestation. Ils m'ont mis à terre. Ils m'ont pris mon téléphone, mon dictaphone ainsi que ma montre. Après insistance, ils m'ont rendu mes biens, mais ils ont continué à me battre. J'ai continué mon travail. Quand j'ai voulu faire une interview avec Martin Fayulu, il y a un responsable de la Police qui a donné l'ordre qu'on me prenne. J'ai alerté au téléphone le

ministre de la Communication et Médias ainsi le Général Kasongo de ce qui s'est passé. Ils suivaient toute la communication et ont donné l'ordre qu'on me laisse. Ils me sortent de la voiture brutalement et me traînent encore par terre ».



« L'affaire Sosthène... »

Les déboires d'un journaliste-reporter accusé de « terrorisme et association des malfaiteurs » dans l'assassinat de deux experts des Nations unies en RDC.



En cette année 2021, deux journalistes ont été appelés à répondre à des questions devant la cour militaire de l'ex-Kasaï Occidental dans le cadre du procès contre les assassins présumés de deux experts de l'ONU. Si l'envoyée spéciale de Radio France Internationale (RFI), Sonia Rolley, a été convoquée en bonne et due forme et a accepté de répondre à cette convocation en avril 2021, son confrère congolais, Sosthène Kambidi, correspondant de l'Agence France Presse (AFP), Actualité.cd et patron de la Radio Chrétienne, une radio communautaire à Kananga, a été arrêté le lundi 20 septembre à 23h40 à l'hôtel Sultani de Kinshasa, placé sous mandat d'amener et accusé de « terrorisme, association

de malfaiteurs et de participation à un mouvement insurrectionnel » dans le cadre de ce dossier. Il a été détenu pendant 36 h, sans accès à sa famille, ni à ses employeurs. Il a été interrogé sans la présence d'un avocat par un auditeur militaire congolais et des experts onusiens, membres d'un « mécanisme de suivi » mis en place par le conseil de sécurité de l'ONU pour appuyer la justice militaire congolaise dans l'instruction et la conduite de ce procès. M. Kambidi a été contraint de révéler ses sources, accusé d'avoir été informé trop vite sur ce double assassinat



et d'avoir également transmis un mois plus tard la vidéo du meurtre aux autorités provinciales. Ce sont ces mêmes autorités, le gouverneur et vice-gouverneur du Kasai central à l'époque des faits, qui pour se dédouaner de toute participation dans ce double assassinat ont à leur tour accusé Sosthène Kambidi d'être la source de leurs informations.

Pour justifier cette conduite, l'auditorat militaire congolais et le porte-parole du secrétaire général des Nations Unies ont assuré que les droits de M. Kambidi n'avaient pas été violés, puisque bien qu'arrêté, sous mandat d'amener, accusé de crimes graves et privé de tout contact extérieur dans les premières 36 heures de sa détention, il n'était qu'un simple renseignant. Fait grave, l'auditorat militaire et l'ONU ont estimé que Sosthène Kambidi n'avait pas agi comme journaliste

car il n'avait pas immédiatement diffusé les informations qui étaient en sa possession et notamment le contenu de la vidéo du meurtre.

Finalement, notre confrère Sosthène Kambidi a été transféré à Kananga le 28 septembre 2021 pour la suite de ses interrogatoires. Bien que détenu et inculpé par l'auditorat militaire, il sera présenté comme renseignant, auditionné à trois reprises et remis en liberté provisoire à l'issue de sa dernière audition et confrontations publiques avec certaines de ses sources.

Un autre journaliste Israël Ntumba a subi le même traitement, il a été arrêté dans le cadre de ce dossier le 24 juillet 2021. Il a été interrogé par l'auditorat militaire et le mécanisme de suivi de l'ONU, inculpé sans être confronté à ses accusateurs et

transféré à la prison militaire de Ndolo, sans plus de procédure. Il a été transféré à Kananga le 24 septembre 2021, deux mois jour pour jour après son arrestation et a fini par être confronté devant la cour militaire de l'ex-Kasaï Occidental, comme renseignant, non pas à ses accusateurs, mais à son confrère journaliste.

Cette situation a d'autant plus inquiétante que notre confrère Sosthène Kambidi a participé à plusieurs enquêtes internationales qui ont été primées (Emmy Award, Prix Europa, etc.) pour avoir révélé le rôle joué par des agents de l'État dans ce double assassinat et la tentative, y compris de l'ONU, de couvrir les véritables assassins.

RETOUR SUR LES FAITS

Le 12 mars 2017, deux experts de l'ONU, l'Américain Michael Sharp et la Suédoise Zaida Catalan, ont été assassinés dans les environs du village-paroisse de Bunkonde, dans le territoire de Dibaya au Kasaï central, officiellement selon les autorités de l'époque et le Secrétariat général de l'ONU par les miliciens Kamuina Nsapu, des adeptes du chef du même nom qui s'était rebellé contre l'autorité de l'ONU.

Ce jour-là, plusieurs journalistes étaient sur le terrain dans le territoire de Dibaya, ils sont les premiers à documenter la



Ci-dessus. Les experts de l'ONU, Zaida Catalan et Michael Sharp, ont été assassinés dans le Kasaï en mars 2017.

répression sanglante menée par les forces de sécurité congolaises : Sonia Rolley (RFI), Aaron Ross (Reuters) et Sosthène Kambidi, correspondant de l'Agence France Presse et Actualité. cd à Kananga, qui leur servait de « fixe » dans cet environnement troublé et que les deux correspondants étrangers maîtrisaient mal. Ils seront à l'origine de la première enquête de presse sur l'existence des fosses communes dont étaient responsables des FARDC. Au moins huit avaient été documentés autour de la localité de Tshimbulu. Leur reportage est diffusé par RFI et Reuters le 20 mars 2017.

Après avoir constaté la disparition des deux experts onusiens qui logeaient dans le même hôtel à Kananga, les trois journalistes se rendent dans les bureaux de l'UNICEF. La Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (Monusco) qui avait quitté le Kasaï Central depuis 2014 commençait tout juste à se réinstaller et occupait des locaux préfabriqués sur la parcelle de l'UNICEF.



Mukanda devient le témoin vedette de la justice militaire congolaise et accuse les seuls Kamuina Nsapu d'être responsables de l'assassinat...

La MONUSCO avait déployé des Casques bleus à Tshimbulu quelques semaines plus tôt. C'était sa seule présence dans le territoire de Dibaya. Le groupe d'experts de l'ONU et le chef d'antenne à Kananga demandent l'assistance des journalistes et leur discrétion pour retrouver les deux expatriés onusiens. Mais la nouvelle de la mort de Michael Sharp et Zaida Catalan se répand déjà par l'intermédiaire de Jean Bosco Mukanda, ancien chef de milice Kamuina Nsapu devenu supplétif de l'armée congolaise à Bunkonde. Quand le procès des premiers suspects dans ce dossier s'ouvre en juin 2017, Jean Bosco Mukanda devient le témoin vedette de la justice militaire congolaise et accuse les seuls Kamuina Nsapu d'être responsables de l'assassinat. C'est également cette thèse qui sera soutenue par un comité d'enquête mis sur pieds par le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, qui remettra son rapport au conseil de sécurité de l'ONU en août 2017.

Mais depuis mars 2017, les trois journalistes, et notamment Sonia Rolley et Sosthène Kambidi ont travaillé sur ce double assassinat comme sur les autres crimes commis dans le territoire de Dibaya au Kasai Central. C'est dans ce cadre que Sosthène Kambidi a obtenu dans des conditions similaires et en même temps que l'ONU, plus d'un mois après le double assassinat, la vidéo du meurtre des deux experts. L'acquisition de cette vidéo et son analyse, ainsi que la collecte d'autres informations collectées sur le terrain par M. Kambidi, ont été déterminantes pour faire avancer, y compris l'instruction de la justice militaire. C'est d'ailleurs à ce titre que l'envoyée spéciale de RFI, Sonia Rolley, avait été convoquée à Kananga pour éclairer la cour sur ses révélations.

Entre juin et septembre 2017, une première enquête en quatre volets, Violences au Kasai, est publiée sur le site de Radio France Internationale. Elle relève l'ampleur des crimes commis et remet en cause la thèse officielle du gouvernement congolais et de l'ONU. La participation de Sosthène Kambidi à cette enquête n'est pas mentionnée pour le protéger puisqu'il est le seul à enquêter sur le terrain.

Une nouvelle enquête est publiée le 20 décembre 2017 en collaborateur avec Aaron Ross et l'agence de presse Reuters,



elle pose ouvertement la question de la participation d'agents de l'État (Experts d de l'ONU tués en RDC : Interrogations autour du rôle d'agents de l'État).

Un an plus tard, c'est un consortium international de journalistes dont Foreign Policy, RFI et la télévision suédoise SVT qui revient sur cette sombre affaire grâce à une fuite sans précédent de documents de l'ONU appelée les « Congo files ». Le documentaire de la télévision suédoise, Deceptive Diplomacy, sur lequel Sosthène Kambidi a travaillé, accompagnant les équipes de journalistes suédois sur le terrain malgré les risques, pointe aussi le rôle d'agents de l'État et met en cause les autorités congolaises et l'ONU sur la manipulation des informations autour de ce double assassinat. Cette enquête recevra de nombreux prix dont un Emmy Award.

L'arrestation de notre confrère intervient alors que depuis avril 2021, l'auditeur militaire a plusieurs fois insisté dans les audiences sur la responsabilité des seuls Kamuina Nsapu dans ce dossier. Alors que suite aux enquêtes menées par la presse étrangère assistée par Sosthène Kambidi, au fil des ans, la justice militaire congolaise avait fini par arrêter une partie des agents de l'État accusés dans ce dossier, ainsi que Jean Bosco Mukanda devenu le principal suspect dans cette affaire.



Le documentaire sur lequel Sosthène Kambidi a travaillé, accompagnant les équipes de journalistes suédois sur le terrain malgré les risques, met en cause les autorités congolaises et l'ONU sur la manipulation des informations autour de ce double assassinat...

JED et RSF dénoncent...



Reporters sans frontières (RSF) et Journaliste en danger (JED) ont dénoncé le maintien en détention préventive depuis plus de trois semaines d'un journaliste interrogé comme simple "renseignant" dans l'affaire de l'assassinat de deux experts de l'ONU en 2017.

Que fait encore Sosthène Kambidi en prison ? Plus de trois semaines après l'arrestation du correspondant d'actualité, cd, de l'AFP et collaborateur occasionnel de RFI dans la soirée du lundi 20 septembre, à son hôtel de Kinshasa, la capitale de la RDC, la justice militaire congolaise n'a fourni aucun élément permettant de justifier le maintien en détention préventive du

journaliste. D'abord interrogé comme simple « renseignant », puis accusé de terrorisme, d'insurrection et d'association de malfaiteurs, il n'a jamais été inculpé et est de nouveau considéré comme un simple témoin.

Le journaliste a été auditionné aux côtés de trois autres personnes pour avoir été très tôt en possession d'une vidéo sur l'assassinat des deux experts de l'ONU Michael Sharp et Zaida Catalán en mars 2017. Des reproches qui ont de quoi étonner puisque Sosthène Kambidi n'a jamais diffusé cette vidéo contrairement aux autorités et qu'il l'avait même transmise à ces derniers peu après l'avoir récupérée il y a quatre ans. Fin connaisseur de cette affaire, il a par ailleurs largement contribué, par son travail de journaliste, à éclaircir certaines zones d'ombre du double assassinat des experts onusiens.

Joint par RSF, son avocat évoque un « cas unique, pas conforme au droit » et s'étonne qu'un témoin dont il est désormais établi qu'au moins trois autres personnes ont eu la vidéo avant lui soit toujours privé de la liberté.

« Sur quelles bases un journaliste qui n'a jamais diffusé cette vidéo et l'a même rapidement transmise aux autorités peut-il se retrouver en prison depuis plus de trois semaines déjà ? Cette situation nourrit nos inquiétudes et nous interroge sur les motivations réelles de cette détention prolongée, déclarait le Secrétaire général de JED Tshivis Tshivuadi.

« À nos inquiétudes s'ajoutant du sort de ce journaliste s'ajoute notre incompréhension, déclarait, pour sa part, le responsable du bureau Afrique de RSF Arnaud Froger. En quoi la détention d'un journaliste considéré comme renseignant et qui s'est déclaré à disposition de la justice peut-elle participer à la manifestation de la vérité ? Sosthène Kambidi n'a rien à faire en prison. Nous demandons sa libération dans les plus brefs délais. »

Cette détention prolongée s'avèrait d'autant plus préoccupante qu'elle s'effectuait sous le regard de l'ONU dont plusieurs experts participaient aux audiences du journaliste dans le cadre d'un mécanisme d'appui à la justice militaire congolaise dans ce dossier. Interrogé sur le silence de l'organisation internationale concernant la détention du journaliste, le porte-parole du Secrétaire général des Nations unies a indiqué que le journaliste n'avait « à aucun moment été contraint de révéler ses sources ». Selon les informations obtenues par JED et RSF, une partie des questions portait bien sur la façon dont le journaliste a pu obtenir des informations précises sur le déroulement des événements.



Réseau national d'alerte de JED



Tshivis TSHIVUADI
Secrétaire Général



Ingo VIDYENA
Comptable



Willy KUNKADI
Projet



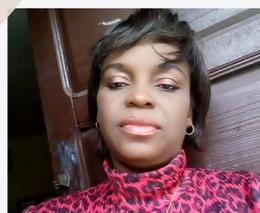
Scott MAYEMBA
Recherche



Nick OKANA
Communication



Christiane MUJINGA
Community



Lady KAMANGA
Secrétaire



Vénécia KANINDA
Plaidoyer



Me Godefroid KABONGO
Kinshasa



Me Adolphe KILOMBA
BUKAVU



Abigaël MAMBU
Kongo-Central



Aboubakar KIGABI
Sud-Kivu



Alex SHABDINA
Ituri



Aridja SAIDI
Maniema



Aubert MWIBAKECA
Sud-Kivu



Audry KUBI
Kasai



Christophe YOKA
Équateur



Colette SALIMA
Sud-Kivu



David MAYELE
Kwilu



Delphin MBUSA
Nord-Kivu



Elysée LUSAMBA
Kasai-Central



Espérance NZILA
Kwilu



Eugénie NSASI
Kongo Central



François LENDO
Sankuru



Freddy UPAR
Ituri



Honneur-David SAFARI
Sud-Kivu



Jacques FURAHISHA
Tanganyika



Jeef KAZADI
Haut-Katanga



Léon KANKU
Kasai-Oriental



Nana MBUNGU
Kongo-Central



Nicole ETETE
Tshopo



Olivier KAYUMBA
Lualaba



Patrick ALI
Bas-Uele



Philippe MAKOMERA
Nord-Kivu



Rosy MUTALA
Mbuji-Mayi



Steve IWewe
Équateur



Sylvie MANDA
Haut Katanga



Théophile TSHIBUABUA
Kasaï-Oriental



Tilly MAYEMBA
Kongo-Central



Tuver TUVEREKWEVYO
Nord-Kivu



Badylon KAWANDA
Kikwit



Clarisse KISANGA
Likasi



Flory NGONGO
Kisangani



Gaston MUSHID
Kolwezi



Jean NGANDU
Lubumbashi



Madeleine NGOIE
Kabinda



Modeste SHABANI
Kasongo



Patient DEBABA
Uvira



Patrick KASSONG
Mbanza-Ngungu



Pie Roger BOFUNGA
Mbandaka



Sostène KAMBIDI
Kananga



Me Matthieu MUTONDO
Kalemie



Me Dominique KAMBALA
Kananga



Me Been MASUDI
Lubumbashi



 Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE



Suède
Sverige

fhi360
THE SCIENCE OF IMPROVED LIVES



Internews
Local voices. Global change.

RSF REPORTERS
SANS FRONTIÈRES



FREE PRESS
UNLIMITED